



CHENIER

L'AVENIR DU NORD

HEBDOMADAIRE DEVOUE AUX INTERETS DE ST-JEROME ET DU DISTRICT

Fondateurs: Wilfrid Gascon et Jules-Edouard Prévost

1897-1962

1897-1962



LABELLE

2-SALONS-2 MODERNES
Hervé Trudel
 & FILS
 ST-JEROME
 Directeur de funérailles
 400 rue Labelle
 136 rue Labelle
 TEL: GE. 8-1234
 Service d'ambulance privée

"Le mot de l'avenir est dans le peuple même: nous verrons prospérer les fils du Saint-Laurent". — Benjamin Sulte.

Vol. 65 — No 51 — St-Jérôme — 21 août 1963

Prix: 10 sous

L'OFFRE DE LA COMPAGNIE REGENT KNITTING MILLS A SES EMPLOYES

(A) Une augmentation générale de .04¢ de l'heure pour chaque année 1963 — 1964 — 1965 un total de .12¢. TAUX POUR APPRENTIS

FEMMES :

Commençant à : 75¢
Après 6 mois : 90¢
Dept. Couture : 95¢
Moyenne à l'heure après 6 mois : 1.239

HOMMES :

Commençant à : 90¢
Après 6 mois : 1.098
Moyenne à l'heure après 6 mois : 1.643

(B) Plus des ajustements de taux, tel que présentés dans une liste fournie par l'Union couvrant :

Worsted — spinning — Twisting — Carding — Coning — Cutting — Steaming — Sewing — Packing — Pressing — Examining — Mending — Dyehouse — Back Washer — Dyehouse — Dye Chemicals — Knitting Mending — Dalglish Operators — Maintenance Staff.

(C) Retroactivité au 11 juillet 1963.

(D) Jours de congé payés — 1963, 5 jours; 1964 — 5 jours; 1965 — 6 jours

(E) Un nouveau plan d'assurance-groupe. L'augmentation en rapport avec les paragraphes 1, a, b, c, d, e, ci-dessus se chiffre à \$633,000.

(F) En plus des offres mentionnées ci-haut, la Compagnie a signifié au Conciliateur et au Négociateur pour l'Union, que s'il est établi par le Négociateur de l'Union que les taux présentement payés par la compagnie Regent sont inférieurs aux taux payés dans d'autres industries semblables au Québec, la compagnie Regent paiera ces taux. Si certains taux de la compagnie Regent sont supérieurs aux taux payés dans les autres industries, ces taux ne seront pas réduits.

(G) La Compagnie était prête à accepter les mêmes conditions apparaissant dans le contrat de la compagnie Penmans; ceci suggéré par le Conciliateur fut refusé par le Négociateur de l'Union. Les taux étaient :
1ère année 1963 : .05¢ de l'heure
2e année 1964 : .03¢ de l'heure
3e année 1965 : .03¢ de l'heure. — Total : 11¢.

2— Les pertes subies par la Compagnie sont rapportées dans les rapports de nos auditeurs Touche, Ross, Bailey & Smart, comme suit :

1952 — \$158,605. (Perte)
1953 — 57,443. (Perte)
1954 — 87,154. (Perte)
1955 — 59,077. (Perte)
1956 — 46,749. (Profit)
1957 — 65,737. (Perte)
1958 — 7,708. (Perte)
1959 — 29,442. (Perte)
1960 — 215,756. (Perte)
1961 — 64,616. (Perte)
1962 — 110,995. (Perte)

Malgré les pertes ci-dessus mentionnées, la compagnie a confiance qu'avec entière coopération de tous, et augmentation de la production, que les conditions devraient s'améliorer.

3— La compétition est difficile à rencontrer, même dans les conditions présentes.

4 — Nous réalisons notre responsabilité à l'égard de nos employés, et c'est pour cette raison que nous avons offert plus même qu'il nous semble possible de faire.

5 — Lundi, le 12 août, j'ai rencontré MM. Lachance, Tessier, Girardeau, Lapierre et Marvyn, et nous avons discuté de quelle manière les pertes et l'augmentation du coût pourraient être diminuées et les personnes présentes recommandèrent une augmentation dans la production des départements de la couture, la finition, le tissage, etc. Des discussions furent entamées sur les opérations de la filature, mais durent être suspendues et remises à plus tard.

Je vous remercie sincèrement pour l'expression de loyauté et de coopération de chacun de vous.

Sincèrement,

H. GROVER

Témoignage en faveur de l'Hôpital de Saint-Jérôme, par une ancienne patiente

J'ai subi, au cours de l'hiver dernier, l'épreuve d'une maladie grave qui a nécessité une hospitalisation de cinquante jours à l'Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme. Estimant que je dois ma guérison, après Dieu, aux soins éclairés et au dévouement du personnel de cette maison, je voudrais m'acquiescer dans une faible mesure, par un témoignage public envers cette institution.

Le personnel hospitalier est souvent la cible de critiques méchantes ou ignorantes. On

est accoutumé de considérer les hôpitaux comme des lieux où le dévouement est prodigué gratuitement. Le malade est quelque fois exigeant, il veut être guéri, il veut l'être rapidement et il fera sur l'entourage immédiat ses frustrations passagères. Il oubliera, sous la pression de son drame personnel qu'il faut une rare qualité d'âme pour offrir journalièrement un front serein à des patients geignards et prodiguer ce qui ne s'achète pas avec de

(Suite à la page 4)

Une session provinciale de courte durée

Subvention provinciale de \$1,308,145 à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme



Le Ministre de la Santé, l'hon. Alphonse Couturier, a recommandé, et sa recommandation a été acceptée par le cabinet provincial, qu'une subvention au montant de \$1,308,145, soit accordé à l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme.

Autrement dit le gouvernement provincial accepte d'assumer la balance des emprunts contractés pour la construction de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme.

Lors de la construction de l'hôpital en 1948, les Religieuses Hospitalières de St-Joseph avaient lancé une émission de \$1,200,000.00 d'obligations; à date une somme totale de \$487,000.00 a été remboursée.

En 1950, l'institution allait de nouveau sur le marché des obligations pour un autre montant de \$300,000.00; elle a remboursé à date sur cette émission la somme de \$192,000.00.

Sur un montant global d'emprunt de un million et demi de dollars, l'institution a remboursé une somme globale de \$679,000.00.

Au premier octobre 1963, l'Hôtel-Dieu aura à rembourser des obligations pour un montant global de \$821,000.00, plus une somme de \$28,735.00 en intérêts. Il s'agit donc d'un montant global de \$849,735.00.

L'institution, qui avait emprunté à trois et demi pour cent, doit pour le premier octobre revenir sur le marché des obligations pour la solde des emprunts contractés, soit la somme de \$850,000. Il s'agit d'aller de nouveau sur le marché pour une période de quinze ans.

Le gouvernement provincial, considérant que les revenus de cet hôpital ne lui permettant pas d'acquiescer l'intérêt et l'amortissement d'un tel emprunt, a décidé d'accorder une subvention globale de \$1,308,145., comprenant l'émission d'obligations pour un montant de \$850,000.00 et une somme totale d'intérêts de \$458,145.00. Chaque année, et pour les prochains 15 ans, le gouvernement provincial versera à l'Hôtel-Dieu les sommes nécessaires pour payer les obligations rendues à échéance et payer les intérêts sur les coupons attachés aux obligations échues ou à échoir. L'emprunt, qui sera de \$850,000., portera intérêt à 5 et demi pour cent sur une somme de \$208,000. d'obligations échéant de 1964 à 1968, et à 6% sur la seconde tranche de \$642,000. d'obligations qui viendront à échéance de 1968 à 1978. L'émission sera annoncée sous peu, et il ne fait aucun doute que c'est un placement à recommander.

x—x—x

Même le gouvernement provincial assume le paiement des emprunts contractés lors de la construction de l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme, il n'en reste pas moins vrai que cette institution, depuis quinze ans, a largement ajouté à ses dépenses courantes d'administration, ce qui lui a permis de prendre place parmi les hôpitaux les plus réputés de la province.

Que le gouvernement de la province pose un geste qui le lie pendant quinze ans, pour des versements semi-annuels et annuels et pour un montant global de plus d'un million et quart, la population sera la première à s'en réjouir. Il permet ainsi à l'institution de se défaire de sa dette de base, dont elle n'aura plus les soucis; les argentés épargnés, puisqu'elle n'aura plus à les déboursier, lui permettront d'améliorer l'ensemble de l'établissement, d'ajouter aux services hospitaliers, de rendre plus effectifs, les rouages généraux, de remplir enfin la mission qui est la sienne au nord de Montréal.

Il ne faut pas oublier que l'administration générale d'une telle institution commande des déboursés considérables. Il vous intéresserait peut-être de savoir où va chaque dollar qui est dépensé: salaires, 70.9 pour cent; fournitures médicales et chirurgicales, 4.2 pour cent; médicament, 4.4 pour cent; produits alimentaires, 5.7 pour cent; entretien, combustible, eau, téléphone, etc. 2.9 pour cent; autres dépenses générales, 11.9 pour cent.

Quant à la distribution de la main-d'oeuvre, elle se répartit comme suit: services de nursing, incluant salles d'urgence et d'opération: 50 pour cent; services techniques: service central, pharmacie, laboratoires, radiologie: 13 pour cent; services d'enseignement, 5.5 pour cent; services administratifs, archives, admission, personnel, comptabilité, administration, téléphone, 9.8 pour cent; service alimentaire, 9 pour cent; services psychiques, buanderie, entretien de l'installation, 12.7 pour cent.

Notons que les problèmes de la main-d'oeuvre demeurent l'une des préoccupations de grandes institutions comme l'Hôtel-Dieu de St-Jérôme.

Nous sommes donc heureux que le gouvernement provincial vienne en aide à l'institution hospitalière des Laurentides, comme il l'a fait par ailleurs en faveur d'autres institutions dans d'autres régions de la province.

x—x—x

L'hon. Lionel Bertrand, député provincial de Terrebonne, était particulièrement sympathique à cette demande de l'Hôtel-Dieu, aux fins de recevoir de l'aide sur la dette de base, et il est d'avis, comme le ministre de la Santé d'ailleurs, que l'Hôtel-Dieu pourra ainsi bien continuer sa mission. Sa mission, elle se présente sur bien des aspects. En 1962, le nombre des interven-

Il s'agira d'une session spéciale au cours de laquelle le gouvernement demandera l'autorisation de répartir entre les municipalités des \$120,000,000 qui constituent la part du Québec après l'ouverture de crédits de \$400,000,000 par Ottawa à l'intention des administrations municipales du Canada.

La session qui commencera le 21 août et qui durera probablement deux jours, permettra aux autorités provinciales de faire voter une loi pour que les administrations locales puissent bénéficier immédiatement des prêts.

C'est au cours d'un récent voyage dans la capitale du Canada que M. Jean Lesage a obtenu le versement de \$120,000,000 d'Ottawa au gouvernement de Québec, formule qui respecte l'autonomie de la province. La distribution directe de l'argent aux municipalités par les autorités fédérales aurait constitué un nouveau emprunt d'Ottawa.

La session qui débutera le 21 août, sera la deuxième de la vingt-septième législature du Québec.

Par la même occasion, M. Jean Lesage a prononcé un important remaniement ministériel:

M. Eric Kierans, candidat libéral aux prochaines élections partielles du 25 septembre dans Notre-Dame-de-Grâce, prend charge du ministère du Revenu, où il succède à M. Paul Earl qui est décédé au printemps.

M. Georges-Emile Lapalme, député d'Outremont, abandonne ses fonctions de procureur général pour se consacrer aux Affaires culturelles.

M. René Hamel, député de Saint-Maurice, devient procureur général, mais quitte le ministère du Travail.

M. Carrier Fortin, député de Sherbrooke, remplace M. Hamel à la direction du Travail.

Immédiatement après la nouvelle des nominations, MM. Hamel, Fortin et Kierans ont prêté serment en présence de son Excellence le Représentant de la Reine, l'hon. Paul Comtois.

L'entrée de M. Kierans dans le cabinet ne doit surprendre personne; il est arrivé assez fréquemment dans le passé, tant à Québec qu'à Ottawa, qu'un chef de gouvernement nomme ministre un candidat sur le point d'être membre de la Chambre basse; la pratique est tout à fait constitutionnelle. A Ottawa, il y a eu l'exemple de M. Smith, qui fut ministre des Affaires extérieures de M. John Diefenbaker.

A Québec, rappelons le cas de M. Gordon Scott, qui sous M. Alexandre Taschereau, devint trésorier de la province avant d'être élu député; M. Scott fut battu par la suite et M. Taschereau dut lui enlever son poste.

De toute façon, l'entrée d'un simple candidat dans le gouvernement lui confère un prestige certain quand les électeurs président de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne, sont appelés à déposer leur bulletin de vote dans l'urne.

M. Kierans, déjà bien connu pour son activité passée comme n'échappera pas à la règle.

Il y a plusieurs mois que M. Lapalme souhaitait être remplacé comme procureur général, pour pouvoir consacrer tout son temps au nouveau ministère des Affaires culturelles. Il laisse ainsi à M. Hamel le poste longtemps considéré comme le plus important au sein du gouvernement après celui du premier ministre.

Les membres du bureau médical étaient pour 1962, ainsi constitué: médecins consultants, 19; médecins actifs, 42; médecins visiteurs, 10; médecins associés, 50. Notons que les religieuses dont les noms sont mentionnés plus haut, sont toutes des infirmières licenciées.

La supérieure administratrice de l'Hôtel-Dieu est la Soeur Liliane Pélouquin. Les autres membres du bureau de direction sont: M. Michel Dubreuil, assistant-administrateur; Soeur Jeanne-Rose Perreault, directrice du nursing; Dr Jean-Louis Taillon, directeur médical; Soeur Saint-Jean, économiste; M. Paul Curzi, directeur du personnel; Soeur Thérèse-de-Jésus, directrice de l'École des Infirmières, et M. l'abbé Raymond Proulx, aumônier.

Les membres du bureau médical étaient pour 1962, ainsi constitué: médecins consultants, 19; médecins actifs, 42; médecins visiteurs, 10; médecins associés, 50. Notons que les religieuses dont les noms sont mentionnés plus haut, sont toutes des infirmières licenciées.

27ème Congrès de la Fédération des Jeunes Chambres du Québec

Le 27ème congrès annuel de la Fédération des Jeunes Chambres du Québec aura lieu à St-Jérôme, les 6, 7 et 8 septembre prochain.

Plus de 1200 délégués de toutes les chambres de la province sont attendus à ces assises annuelles où il y aura d'importantes délibérations sur l'orientation des Jeunes Chambres et le programme de l'année 1963-64. On sait que 122 chambres sont affiliées à la Fédération qui compte maintenant quelque 10,000 membres.

Le futur ministre de l'éducation du Québec, M. Paul Gérin-Lajoie, a accepté de pro-

noncer la conférence au banquet du samedi soir qui couronnera les activités du Président sortant de charge de la Fédération, M. Alban COUTU, de Montréal, qui avait été élu lors du dernier congrès tenu à Rimouski en septembre 1962. Le ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, M. Lionel Bertrand, en sa qualité de député de Terrebonne, a également accepté de se join-

dre aux congressistes à cette occasion.

L'organisateur général du congrès, M. Gérard Lachapelle de la Jeune Chambre de St-Jérôme, a déclaré que son organisation était en marche depuis plusieurs mois afin de faire, de ce congrès, un éclatant succès.

Ce sera le plus important congrès jamais présenté dans cette ville, Reine des Laurentides.

Avis de l'hon. Lionel Bertrand

L'hon. Lionel Bertrand, ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, a assisté en fin de semaine au congrès de la presse hebdomadaire, à La Malbaie. Il est revenu dimanche midi, directement en avion.

A son bureau lundi il a reçu de nombreux visiteurs; il est à Québec cette semaine pour la session spéciale, convoquée en marge des prêts aux municipalités et en marge des pensions. On ne croit pas que cette session prenne fin avant vendredi.

M. Bertrand sera à son bureau samedi avant-midi. Des fonctions spéciales l'obligeront à rentrer à Québec dès dimanche, et la semaine prochaine est pour lui excessivement chargée. Il doit revenir à Montréal pour présider mercredi soir, le 18 août, la présentation de la collection du courtier reconnu Raoul-Jean Fouré, dans la vaste salle du Motel Le Lucerne, rue Sherbrooke Est, Montréal. C'est l'un des attrait majeurs du présent mois dans le domaine du tourisme.

Il retournera à Québec pour présider vendredi soir, le 30 août, au nom du premier ministre et en sa qualité de ministre du tourisme, l'ouverture officielle de l'Exposition Provinciale de 1962, dont le thème général est le Tourisme.

Notre journal donnera des détails sur ses prochaines heures de bureau, dans sa prochaine édition. M. Bertrand demande aux personnes qui auraient des cas pressants ou autres cas, de les lui soumettre par lettre. Il répondra sans délai, car quelque soit l'endroit où il est, il consacre quelques heures par jour à son courrier personnel.

Il est possible que pendant la fin de semaine qui marque la célébration de la fête du Travail il fasse un voyage d'inspection dans la région de Québec.



L'AVENIR DU NORD

JOURNAL HEBDOMADAIRE FONDE EN 1897
Publié à Saint-Jérôme, Cte. Terrebonne
295, St-Georges - C.P. 160 - Tél. 8-1350

Autorisé comme envoi postal de deuxième classe, ministère des Postes, Ottawa

ADMINISTRATION ET REDACTION :

Rédacteur-Gérant: J. Geo. Dunnigan — Publiciste: Georgette Dunnigan

L'AVENIR DU NORD est publié par L'Avenir du Nord Ltée, et imprimé aux ateliers de l'Imprimerie St-Jérôme Inc., 303 Ave. Parent, St-Jérôme, Qué.

LE BILL 60

Après la remise de l'étude du projet de loi sur le ministère et le Conseil supérieur de l'Éducation, on pouvait s'attendre à un débat public d'envergure, qui eût remis en cause bien des choses. Non pas peut-être le principe même d'un ministère de l'Éducation, trop bien acquis maintenant, mais des modalités d'une importance telle que le projet eût perdu beaucoup de sa portée. Il n'en a pas été ainsi. Il s'est manifesté assez peu d'opposition au fond même du projet de loi, et surtout peu d'opposition sérieusement motivée. Nous aurions attendu au moins l'ébauche d'une solution de rechange réaliste, mais une telle ébauche n'apparaît pas encore. Certains critiques affirment, globalement, que le projet souffre de lacunes fondamentales et ils disent avec force qu'il faut y remédier, mais ils ne nous indiquent guère comment. Quelques-uns ont soutenu que les droits des parents sont ignorés : il a été trop facile de leur répondre qu'au contraire c'est la loi actuelle de l'Instruction publique qui ignore totalement les parents au niveau de la haute direction de l'enseignement, alors que le bill 60 innove heureusement en leur accordant une place au moins au plan de la consultation. D'autres poursuivent une lutte d'arrière-garde contre l'intervention de l'État, avec du reste une logique et une rigueur qui impressionnent, mais ils ne paraissent pas guère trouver d'écho chez nous. Car, on peut l'affirmer en toute objectivité, il n'y a pas le moindre indice que notre population, dans son ensemble soit opposée à l'esprit du bill 60.

Cependant, à défaut d'un grand débat et d'une solution de rechange, il y aura probablement beaucoup de projets d'amendements. Ces projets porteront naturellement sur des points déterminés et certains auront l'air assez anodins. Ne nous y trompons pas cependant : c'est là que le bill 60 court de véritables dangers. En effet, même s'il ne nous paraît plus guère menacé dans son ensemble, il pourrait être singulièrement affaibli dans certaines de ses parties, et ses adversaires, en le grignotant, pourraient arriver presque au même résultat qu'en le faisant écarter tout-à-fait.

Ces projets d'amendements semblent devoir porter surtout sur les articles ayant trait à la confessionnalité de l'enseignement. Car c'est presque le seul aspect du projet de loi qui paraît avoir retenu l'attention des critiques. Il y aurait eu pourtant d'autres choses à dire aussi, car le projet met en cause d'autres valeurs et d'autres objectifs. Ainsi, on a entendu très peu de remarques sur le bill 60 considéré au point de vue administratif, c'est-à-dire quant à l'efficacité pratique des structures qu'il met sur pied. Sur ce dernier point, considérons par exemple les plus délicates qui se posent à la Commission Parent, et celle-ci a dû y consacrer beaucoup de recherches, de discussions et de réflexions. Certains mémoires, qui expriment pourtant des positions assez avancées, acceptaient de conférer aux comités catholique et protestant un rôle assez considérable dans ce domaine. Un tel rôle, de toute évidence, comporte cependant un risque de difficultés entre le ministère et les comités, et ce risque a dû paraître très considérable aux commissaires puisqu'ils n'ont pas recommandé de conférer aux comités catholique et protestant ce pouvoir d'approuver l'ensemble des manuels scolaires. Ce souci d'efficacité administrative devrait retenir l'attention de tous ceux qui connaissent bien les choses de l'éducation. Cependant, le bill 60, contrairement

aux recommandations de la Commission Parent, confère aux comités catholique et protestant le pouvoir général d'approuver les manuels. C'est dire que le projet de loi se montre, sur ce point, plus soucieux d'accorder une garantie supplémentaire aux comités confessionnels que d'efficacité administrative. Il est curieux que ce fait ait retenu si peu l'attention des critiques.

Voici un autre exemple d'une objection qui aurait pu être soulevée. Lorsque la Commission Parent a recommandé que le gouvernement nomme seul les premiers membres du conseil supérieur de l'éducation, il y a eu beaucoup de protestations, et le gouvernement, fort heureusement d'ailleurs, s'est imposé l'obligation de faire au préalable de larges consultations. Mais le rapport Parent et le bill 60 parlent aussi du mode de nomination des successeurs de ces premiers membres du conseil. Et le projet de loi prévoit que le gouvernement les nommera à même des listes fournies par le seul conseil. Le danger de cette formule est évident : ce sont en somme les membres du conseil qui nommeront indéfiniment leurs propres successeurs, et qui pourront ainsi, s'ils le veulent, persuader certaines tendances qui pourraient être écartées de celles de l'opinion publique, du parlement et du gouvernement élus démocratiquement. Pourtant, ce danger de conservatisme ne paraît guère avoir impressionné les censeurs du bill 60.

De même, on pourrait examiner le projet de loi à la lumière de certains principes démocratiques et y voir des difficultés considérables. Ainsi, que reçoivent les petites minorités, c'est-à-dire les groupements qui ne sont ni catholiques ni protestants, ou encore qui n'acceptent pas l'école confessionnelle ? On leur garantit tout juste un siège au conseil supérieur, mais dans tous les cas où le projet fait intervenir la notion de confessionnalité, c'est simplement pour consolider le bi-confessionnalisme actuel, et ceux qui y sont étrangers n'ont qu'un espoir, soit la deuxième tranche du rapport Parent.

On pourrait ainsi multiplier les exemples de difficultés ou d'objections plus ou moins graves que soulève le bill 60, et qui pourtant n'ont guère provoqué d'opposition jusqu'ici, seule la question des garanties de la confessionnalité ayant provoqué quelque remous. Ce n'est pas cependant parce que les aspects très conservateurs du bill 60 ont échappé à l'attention des groupes et des personnes de tendances réformatrices. Mais ceux-ci ont apparemment compris qu'un tel projet de loi ne peut être qu'un compromis, et ne peut en conséquence satisfaire pleinement personne. Si les réformatrices n'ont pas protesté davantage, ce n'est pas du tout parce qu'ils étaient heureux. Mais, s'est-on demandé chez-eux, pourquoi revenir sur toutes ces questions, pourquoi consacrer encore des mois à discuter, pour aboutir en fin de compte à un autre compromis qui, de toute façon,

ne saurait être très différent du premier ? Faut-il perdre encore une année et continuer à sacrifier des dizaines de milliers d'élèves ? Dans cette perspective réaliste, il paraissait préférable d'accepter le projet de loi tel quel. Mais d'autres personnes et d'autres groupes ont réagi autrement, comme c'était du reste leur droit strict, pour soulever une fois de plus le problème des garanties de la confessionnalité.

Pourtant, le bill 60 va très bien dans ce sens, plus loin que ne le recommandait le rapport Parent. Ce fait n'a pas été suffisamment remarqué. Ainsi par exemple le projet garantit aux catholiques au moins les deux tiers des sièges, ce que la Commission ne demandait pas. De même, nous l'avons relevé plus haut, le comité catholique acquiert le droit d'approuver tous les manuels scolaires, et les évêques jouent dans la formation de ce comité un rôle plus grand que celui prévu par le rapport Parent. Et le projet de loi établit le poste de sous-ministre "associé" catholique, alors que le rapport Parent ne parlait que d'un sous-ministre "associé" protestant, supposant sans doute que le sous-ministre serait lui-même, en fait, un catholique. Et bien entendu, le projet de loi incorpore en plus toutes les garanties déjà recommandées par la commission royale, et que celle-ci estimait suffisantes. Je ne vois vraiment pas comment l'on pourrait aller plus loin sans porter atteinte à la substance même du bill 60 et des recommandations de la commission, c'est-à-dire sans altérer profondément une conception du ministère de l'Éducation qui paraît de plus en plus répondre au vœu de la majorité dans cette province.

C'est dans cet esprit qu'il faudra scruter attentivement tous les projets d'amende-

ments. Depuis longtemps, on aime à nous répéter que le ministère actuel de la Jeunesse est un véritable ministère de l'Éducation, et que nous avons "la chose sans le mot".

Le rapport Parent a fait justice de cette affirmation, mais prenons bien garde maintenant de nous retrouver avec un ministère de la Jeunesse rebaptisé en ministère de l'Éducation, mais qui demeurerait aussi impuissant qu'auparavant. Cette fois, nous aurions "le mot sans la chose". Mais à partir du moment où nous acceptons vraiment le principe d'un ministère, il faut en accepter les conséquences, même s'il en découle certains problèmes, dans un milieu comme le nôtre quant à la régie de l'enseignement confessionnel.

A ces difficultés, beaucoup d'esprits ont consacré depuis trois ans d'immenses efforts, et la Commission Parent a proposé une formule technique, retenue par le gouvernement. En logique pure, il est facile de critiquer cette formule, comme d'ailleurs toute autre qui pourrait être proposée. Mais précisément, il est strictement impossible de résoudre le problème en logique pure.

Et nous sentons de plus en plus qu'en posant le problème à ce niveau, nous risquons fort de nous acculer à une impasse alors que les besoins sont pressants, et qu'il faut agir. Nous comprenons surtout de plus en plus que les véritables garanties de la confessionnalité ne se trouvent pas dans les subtilités d'un amendement, mais dans le climat d'un milieu sociologique donné. D'une part, nos écoles publiques doivent être dirigées comme il convient à des écoles publiques, parce que nous sommes en démocratie, et d'autre part, elles doivent être dans la plupart des cas, confessionnelles, parce que la population le veut ainsi, c'est-à-dire, encore une fois, parce que nous sommes en démocratie. Telle est la réalité sous-jacente au rapport de la Commission Parent et au bill 60, et c'est pourquoi le ministère de l'Éducation, comme tel, ne présente aucun danger pour la confessionnalité. L'abbé Louis O'Neil vient de nous le dire avec vigueur, et je l'ai moi-même répété souvent depuis deux ans.

Prenez donc le bill 60 pour ce qu'il est : un simple instrument, imparfait sans doute et qui ne satisfait personne, parce que précisément il doit répondre à des exigences contradictoires. Et si nous entreprenons de l'amender, que ce soit sans demander l'impossible.

Proclamation des gagnants de la semaine du 1er août

Un citoyen de Brockville M. Allan Dougherty, 355 rue Church est le gagnant de la Galaxie décapotable dans la dixième et dernière semaine du Grand Concours de \$300,000. de la Compagnie Coca-Cola Ltée.

M. Dougherty, employé par Texaco of Canada, a acheté son Coke chanceux au Magasin Dominion, rue Park à Brockville. Il recevra les clés de son automobile à une cérémonie de présentation qui aura lieu à Brockville, vendredi le 9 août. Les gagnants des cinq Téléviseurs Sony Micro sont : Tim de Voipi, C.P. 28, Mascouche, Québec, Mme G. Stickle, C.P. 320, R.R. #2, Edmonton, Alberta, Mme D.E. Millar, 223 Wexford, Charleswood 20, Manitoba, Mme V. Pollesl, 499 Buchanan St. Sudbury, Ontario, Mme D. Barclay, 2571 Kildare Rr., Windsor, Ontario.

Parmi les heureux gagnants des Grands Prix pour cette semaine mentionnons Mme Ruth Juthans de Mahatta River, Coal Harbour, C.B. Mme Juthan a trouvé un jeton-chanceux de MILLE DOLLARS et a répondu correctement à la question

qui lui fut posée par l'entremise d'un Téléphone-Radio. Mère de trois enfants, son mari travaille dans un camp de bûcherons local.

D'autres gagnants de prix en argent dans le Concours de cette semaine furent : Philippe Bourgeois, 355 Principale, Co. Argenteuil, Brownsburg, Qué.

Mme Lise Laplante, 30 rue St-Pierre, St-Constant, Co. Laprairie, Qué.

M. Edward Krysko, 1156 McPhillips St., Winnipeg, Manitoba, Québec, Qué.

Roger Brisson, 1214 Walton Street, Cornwall, Ontario. Quelques gagnants des jetons chanceux, en argent, dans le Québec cette semaine, sont : Mme Aline Juteau, 428 Congrégation, Montréal 22, Québec. Mme Nick Spazuk, 160 Chatelle, Apt. 3, Ville La Salle, Québec.

M. Gérard Boulanger, 2205 rue Florian, Montréal, Québec. Mme Maurice Farand, 2447 Notre-Dame Est, Montréal 24, Québec.

"La jeunesse d'aujourd'hui"

"Parlez-moi de la jeunesse d'aujourd'hui..." Cette chanson qui a connu une certaine vogue, il y a quelques années, illustre d'une façon narquoise et humoristique la réaction des adultes en face de la jeunesse moderne. Est-ce trop fort de dire que la jeunesse, avec ses exigences et ses insolences, avec ses idées nouvelles et ses attitudes révolutionnaires déconcerte les adultes ? Chose certaine, lorsque ceux-ci ont à discuter avec la génération qui monte, ils se sentent dans un certain état d'insécurité : la fougue des jeunes les renverse.

Quant aux jeunes, ils semblent insatisfaits des adultes : "Les croulants croulent... pas vite". Cet humour sarcastique qu'ils utilisent pour parler de leurs aînés, pourrait laisser croire que les jeunes sont plus méchants qu'ils ne sont en réalité. Mais eux aussi se sentent en insécurité devant les adultes. Alors ils crèvent, ils dénoncent, ils ironisent. Mais au fond, ils cherchent un pôle de sécurité. L'Action catholique a décidé cette année d'aider jeunes et adultes à se rejoindre. "Pour la suite du monde", il faut trouver entre ces deux générations le terrain d'entente qui doit exister. Croire qu'il n'y a pas entre les jeunes et les adultes d'harmonie possible, n'est-ce pas nier l'unité de la nature humaine ? Les générations se suivent et se complètent.

REPROCHES MUTUELS

Les jeunes, dans leurs conversations, font beaucoup de reproches aux adultes, qui, eux, ne voient là que de la "critique". Mais il arrive assez souvent que les adultes se rencontrent et qu'ils discutent des jeunes. Alors, les griefs pleuvent contre les jeunes.

Aux yeux des adultes, beaucoup de jeunes MANQUENT DE SÉRIEUX dans leurs études, leur travail, leurs loisirs, leurs sorties mixtes.

Les adultes dénoncent L'ESPRIT RÉVOLUTIONNAIRE des jeunes. Ceux-ci disent-ils, veulent tout changer ; ils ne veulent pas accepter ce que les autres ont fait avant eux. Leur rage de nouveautés s'attaque à tout ; façon de diriger l'école, les modes et les loisirs, la façon de pratiquer la religion, l'organisation de la société.

LA LIBERTÉ ET L'AGRESSIVITÉ avec lesquelles plusieurs d'entre eux s'expriment sur les personnes et les choses déplaisent aux adultes.

"Les jeunes d'aujourd'hui MANQUENT DE RESPECT" disent encore les adultes. "Ils n'ont aucune considération pour les cheveux blancs. Parce qu'ils ont quelques connaissances, ils font fi de l'expérience.

Les adultes sont profondément déçus de ce que les jeunes n'utilisent pas davantage les organismes que leurs aînés ont mis sur pied pour eux.

Les adultes voudraient que les jeunes soient plus présents à la famille.

Il reprochent aussi aux jeunes de chercher à l'école L'INSTRUCTION plutôt que L'ÉDUCATION.

ÉCOUTONS L'AUTRE CLOCHE

Ce que les jeunes ont le plus en horreur chez les adultes, c'est l'attitude "BON PAPA", faite de surprotection et de manque de confiance.

Les jeunes cherchent la vérité. Aussi reprochent-ils à certains adultes leur docilité aux opinions toutes faites, leur peur infantile de toute nouveauté, leur manque d'esprit de recherche.

Les jeunes aiment à discuter. C'est pourquoi, ils dénoncent l'attitude qu'ont certains adultes d'affirmer des idées SANS VOULOIR LES DISCUTER. Les jeunes veulent faire leurs expériences. Ils n'acceptent que les adultes leur MASQUENT la réalité et, surtout, qu'ils leur déforment des systèmes de pensée.

Les jeunes se sentent capables d'agir. Aussi refusent-ils d'être de SIMPLES EXECUTANTS dans les organismes dominés par les adultes.

Les jeunes n'acceptent que les adultes les dirigent à coup de morale. Ils aspirent à plus de MOTIVATION INTERNE.

QUELQUES TERRAINS D'OPPOSITION

SORTIES MIXTES. Chez les jeunes, la mode est aux rencontres mixtes, même au "going steady". Les adultes ne sont pas éducateurs dans ce domaine. Ils se contentent de laisser faire ou de défendre.

L'ARGENT. Les adultes ont connu la "crise", la dépression économique de 1929-1939. Ils ont connu les petits salaires et savent qu'ils ne faut pas gaspiller. Les jeunes désirent le plus d'argent possible, non pour l'économiser, mais pour le dépenser.

LES LOISIRS : Les adultes sont habitués au travail ; ils ont connu la semaine de 60 heures. Même dans leurs loisirs, ils travaillent. Les jeunes croient que les loisirs sont nécessaires pour leur équilibre de vie.

LA RELIGION. Les adultes ont une religion faite de pratiques extérieures, de longues prières vocales. Ils acceptent difficilement les changements qui dérangent leurs habitudes individualistes. Les jeunes cherchent une façon plus personnelle de prier. Ils sont réfractaires aux neuvaines. Ils veulent une prière plus près de la Bible et de la Liturgie. Surtout, ils ont horreur des mûvrières.

L'AUTORITÉ. Les adultes croient que l'autorité doit commander, défendre, imposer. "Nous avons de l'expérience, disent-ils, nous savons ce qui est bon, les jeunes doivent obéir." Les jeunes

disent que l'autorité doit accepter le dialogue. Elle doit se renseigner avant d'imposer une directive. Elle doit motiver, dire le "pourquoi", avant d'exiger l'obéissance.

LA LIBERTÉ. Les adultes affirment l'existence de la liberté... pour les autres adultes. Aux jeunes, parce qu'ils sont faibles, ils la leur mesurent au compte-gouttes. Les jeunes considèrent la liberté comme la faculté de faire ce qui leur plaît. Croient-ils qu'ils doivent se former graduellement, s'entraîner méthodiquement à l'usage de la liberté ?

LES JEUNES, CLASSE SOCIALE REELLE

Il y a cinquante ans, tous les phénomènes que nous avons décrits connaissaient une ébauche PASSAGÈRE. Plongés bientôt dans le monde du travail, les jeunes s'y noyaient et y perdaient leur originalité. Aujourd'hui, les jeunes restent jeunes PLUS LONGTEMPS et ils forment un groupe différent de celui des adultes. Cette nouvelle classe doit son existence à plusieurs causes. Les trois principales sont : le vieillissement de la population, la démocratisation de l'enseignement et l'organisation de la société.

Au début du siècle, la moyenne de vie était de 45 à 50 ans. Depuis ce temps, les progrès de l'hygiène et de la médecine permettent aux hommes de vivre en moyenne 70 ans. Avec un plus grand nombre d'adultes, il devient difficile pour les jeunes d'occuper des POSTES IMPORTANTS.

Maintenant, les jeunes fréquentent l'école plus longtemps. Plus nombreux, les étudiants prennent conscience de leur force. Ils aspirent à jouer un rôle dans la société. Mais l'école les maintient dans un état D'ATTENTE ET DE RECEPTIVITÉ. Avant l'âge de trente ans, on est considéré comme "trop jeune" pour accéder à une fonction importante.

Le monde contemporain se divise donc en deux groupes : les jeunes (avant 25 ans) et les adultes (après 25 ans). Est-il nécessaire d'ajouter que la classe des jeunes se divise en plusieurs groupes. Les psychologues parlent de l'enfance (jusqu'à 12 ans), de l'adolescence (12 à 18 ans) et de la "jeunesse-adulte" (18-24 ans). Ce rappel est important, car l'attitude que prendront jeunes et adultes en face les uns des autres ne sera pas le même suivant que le jeune est un enfant, un petit ou un grand adolescent ou un jeune adulte.

A LA RECHERCHE D'UN TERRAIN D'ENTENTE

Entre les ENFANTS et les adultes, il est facile d'établir des points d'harmonie. Les enfants sont dans un état de dépendance totale qui les aide à accepter l'autorité des adultes. L'amour qu'ils ont envers leurs parents et le respect qu'ils manifestent envers leurs éducateurs les poussent à obéir aveuglément. D'ailleurs, ils cherchent naturellement leurs règles de conduite A L'EXTÉRIEUR d'eux-mêmes.

En devenant ADOLESCENT, on cherche une règle de conduite à L'INTÉRIEUR de soi-même. Cette attitude développe le désir d'être libre, de se conduire par soi-même. La "crise" de l'adolescence sera plus ou moins grave selon les réactions des adultes du milieu. Si ceux-ci savent respecter son autonomie naissante, la crise se résoudra vite.

A vingt ans, le jeune est outillé pour prendre sa place dans le monde adulte. Mais dans le monde moderne, avant d'être accepté complètement comme adulte, le jeune devra traverser une étape intermédiaire : LA JEUNESSE-ADULTE. De 18 à 25 ans, il se sentira dans une époque de transition. Il n'est pas encore intégré dans le monde des adultes. Alors, inconsciemment, il se bat un milieu plus ou moins en marge des adultes, dans lequel il tentera de s'épanouir.

LE JEUNE FACE AUX ADULTES

Plutôt que l'obéissance, c'est LA DOCILITÉ qu'il faut proposer aux jeunes. La docilité est une qualité ACTIVE. C'est la capacité de capter les richesses des adultes, dont l'expérience peut enrichir les jeunes. Mais cette docilité ne se développera qu'envers les adultes que les jeunes trouveront sympathiques et dignes d'admiration. L'AMITIÉ qui s'épanouira alors ne devra pas être accaparante mais respecter la liberté entière du jeune. Cette relation entre jeunes et adultes doit être élevée au niveau surnaturel, sous l'action de "l'Esprit conseiller", le Saint-Esprit. Ainsi, l'Esprit conseiller agira sur les adultes pour les aider dans leur TEMOIGNAGE et sur les jeunes pour leur permettre de faire un CHOIX JUDICIEUX.

Cette amitié exige le désintéressement, l'oubli de soi. Trop souvent, l'adulte cherche une cour d'admirateurs et croit la trouver chez les jeunes. Ceux-ci ne sont pas dupes et, vite, ils abandonnent celui qui est plus dirigé par sa vanité que par l'amitié vraie. L'adulte devra être prêt à accepter les "ingratitude", plus apparentes que réelles, du jeune. Une telle amitié est nécessairement provisoire ; elle évoluera vers une amitié entre égaux ou cessera simplement, car le jeune pourra désirer faire sa vie ailleurs et avec d'autres. Enfin cette amitié devra être communautaire : aucune amitié de ce genre ne peut durer si elle s'établit au détriment des autres jeunes...

Monde des jeunes, monde des adultes. Ces deux mondes sont distincts. Mais ils peuvent se rencontrer. Ils peuvent venir en opposition : ils peuvent trouver les lignes d'harmonie, les terrains d'entente qui mettent les hommes d'accord. Le programme de l'Action catholique canadienne de cette année oriente les recherches des jeunes et des adultes vers cette harmonie.

CHARITÉ, ACCUEIL, telles sont les deux forces qui résumeront toutes les idées que nous avons développées. Grâce à la charité et à l'accueil, les jeunes et les adultes, ne restant pas indifférents les uns aux autres, seront plus en mesure de se comprendre et de collaborer.

l'abbé Charles VALOIS, aumônier national adjoint de la Jeunesse Etudiante Catholique.

Pour suivre l'actualité scientifique

"SCIENCES ET AVENIR"

une formule moderne du journalisme au service de la grande information scientifique.

S'il existe un domaine où l'actualité est devenue aujourd'hui passionnante, c'est bien celui des sciences et des techniques. Malheureusement, peu accessible, il reste le plus souvent réservé aux spécialistes qui appartiennent au monde scientifique.

des grandes aventures qui se livrent chaque jour dans les laboratoires du monde entier, telle est, semble-t-il, la mission que s'est fixée "SCIENCES ET AVENIR" que nous venons de parcourir et que nous considérons comme une intéressante revue de vulgarisation scientifique.

"SCIENCES ET AVENIR" présente chaque mois, un panorama complet de l'actualité dans ce domaine. D'importants articles y font, dans un langage accessible, l'étude détaillée des grands problèmes actuels. A ceux de nos lecteurs qui sont animés du désir de tout connaître, nous recommandons la lecture de "SCIENCES ET AVENIR". Simple comme "Bonjour !" pour recevoir chez-vous cette revue pendant un an, 12 numéros largement illustrés, adressez \$6.50 à l'Agence d'abonnement PÉRIODICA, Inc., 5090 avenue Papineau, Montréal-34, qui en est le représentant chez-vous. Sur demande, accompagnée de 20 cents, vous recevrez un spécimen de "SCIENCES ET AVENIR". Vous serez heureux et fier des connaissances que cette revue vous apportera chaque mois.



Etablir en permanence un trait d'union entre le monde de la science et le public curieux

Logez tout le
CRÉDIT DONT VOUS AVEZ BESOIN
sous le même toit
BANQUE DE MONTRÉAL

Plan de Financement Familial

PRÊT ÉCONOMIQUE COMPORTANT UNE ASSURANCE-VIE

AA METAL
INCORPORÉ 1949

- Charpente d'acier
- Escalier de sauvetage
- Erection avec "Crane"
- Service d'ingénieur
- Estimé Gratuit

Albert-André Lanthier, prop.
St-Jérôme Tél. GE 8-6491

L'AVENIR DU NORD

LE PLUS ANCIEN HEBDOMADAIRE DES LAURENTIDES

CHENIER 295, rue St-Georges Tél. GE. 8-1350 St-Jérôme

Soutenons nos industries, elles sont un gage de la prospérité de notre vaillante population ouvrière. Assurons le progrès de Saint-Jérôme en encourageant notre commerce local

GE. 2-4243

GERMAIN BOCK, c.r.

AVOCAT

268 rue St-Georges St-Jérôme

VOUS ALLEZ VOUS MARIER?

Des milliers de jeunes Canadiens pensent que ça vaut la peine de s'y préparer!
Et vous?
Le mariage c'est sérieux, c'est pour la vie, c'est une vocation. Qui peut vous aider à vous préparer? Votre cours de préparation au mariage organisé dans votre paroisse ou dans votre région.

Il n'y a pas de cours organisé chez-vous?
Si, mais vous ne pouvez pas le suivre?
Alors, rien à faire. Mais non!
Nous vous offrons un cours par correspondance!
Oui, vous aurez la chance d'aborder d'une façon sérieuse tous les sujets qu'il faut discuter entre vous avant de vous engager. Dans un style clair, facile et franc, des couples mariés, des prêtres, des médecins, vous livrent le meilleur de leur connaissance et de leur expérience.

Vous aussi vous aurez votre cours de préparation au mariage! Postez ce coupon dès aujourd'hui!

Je désire m'inscrire au cours de Préparation au Mariage par correspondance — seul(e) — avec mon ami(e) — Veuillez me faire parvenir sans obligation de ma part la première leçon du cours ainsi que tous les renseignements qu'il s'y rapportent.

Nom : _____
Adresse : _____

LE SERVICE DE PREPARATION AU MARIAGE
Le Centre Catholique,
1, rue Stewart,
Ottawa (2e),
Ont.



UTILISATION DU NOUVEAU TEMPLE — En la fête de l'Assomption au sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap, à cause du mauvais temps, trois messes qui devaient avoir lieu en plein air furent célébrées dans la nef supérieure du nouveau temple en voie d'achèvement, comme en fait foi cette photo. A l'autel, on reconnaît ici le R.P. Jean-Louis AREL, O.M.I., supérieur des P. Oblats, gardiens du sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine, qui y célébra l'une des quatre messes de minuit, le 15 août dernier.

Avez-vous une question à poser sur l'assurance-chômage ou le placement?

Nous publions ici des questions sur l'assurance-chômage et le placement, ainsi que les réponses données par la Commission d'assurance-chômage. Si quelque point vous semble obscur, n'hésitez pas à nous adresser votre question. Nous vous en communiquerons la réponse sous la présente rubrique.

Voici quelques questions et réponses qui vous intéresseront sans doute :

Q. Je demeure avec mon père, chez lui; je ne paye aucun loyer. Je travaille pour lui et je suis rémunéré à la semaine. Son entreprise est située à la même adresse. Si je perdais cet emploi, serais-je admissible aux prestations d'assurance-chômage, si je satisfais à toutes les autres conditions, même si je demeure encore dans le foyer de mon père et que je ne paye aucun loyer. Si le fait de demeurer dans le foyer de mon père m'exclut du bénéfice des prestations qu'elle est, d'après la Commission, la distance qui doit me séparer de la demeure de mon père pour ne pas restreindre ma disponibilité en raison des contacts qu'il me faut inévitablement avoir de temps à autre avec son entreprise?

R. La première question à élucider est de savoir si votre emploi pour le compte de votre père est assurable. Il nous faudrait de plus amples renseignements pour répondre à cette question. Le second problème est celui de votre chômage éventuel.

Si vous perdez votre emploi, le fait que vous demeurez chez votre père ne vous exclurait pas, en soi, du bénéfice des prestations. Il se peut qu'il faille le tenir compte du fait que vous ne payez pas de pension même lorsque vous êtes en chômage au moment de déterminer le taux de vos prestations hebdomadaires.

Q. D'après la Commission, que devient le statut d'une personne qui, tout en touchant des prestations, accomplit certains travaux comme le pelletage de la neige, l'ajustement d'une pompe à eau ou toute autre tâche que chacun accomplit à l'intérieur ou autour de son foyer afin de ne pas rester à rien faire, compte tenu de ce que ces travaux peuvent aider une autre personne ou un autre commerce?

R. Une personne peut accomplir ce genre de tâches autour de sa propre maison sans nuire à son droit aux prestations pourvu qu'elle demeure entièrement disponible pour accepter un emploi à plein temps. Cependant, si elle accomplit ce travail pour le compte d'une autre personne ou d'une entreprise, elle doit fournir tous les détails pertinents à son bureau



Ne quittez pas l'école

Si vous pensez que ce serait pure perte de temps que de retourner à l'école secondaire cet automne; si vous pensez qu'il serait préférable de continuer dans votre emploi d'été ou de vous chercher une nouvelle position plutôt que de retourner à vos manuels scolaires; lisez ce que trois employeurs disaient au gérant de votre bureau local du Service national de placement.

EMPLOYEUR A:
"Bien sûr — il y a place pour quelques étudiants d'école secondaire dans mon entreprise — à l'occasion. Mais si ces jeunes n'ont pas au moins quatre années d'école secondaire, je ne peux rien leur offrir que des emplois de second ordre. A moins qu'un employé ne prouve qu'il a appris à comprendre — vous voyez ce que je veux dire — il y a très peu de chances qu'il gagne jamais plus de \$45 à \$50 par semaine."

EMPLOYEUR B:
"Je regrette, mais les seuls étudiants d'école secondaire que je peux placer dans mon établissement sont ceux qui ont leur immatriculation. Jadis, on pouvait utiliser des garçons et des filles qui n'avaient qu'une ou deux années d'école secondaire, mais les temps ont changé ainsi que les méthodes de production. La main-d'œuvre non spécialisée ou mi-spécialisée que nous avions l'habitude d'employer se limite maintenant à quelques individus, comme les nettoyeurs, les gardiens, ainsi de suite. Aujourd'hui, il nous faut des jeunes capables d'apprendre de nouvelles méthodes et nous nous rendons compte que sans un cours secondaire complet, ils sont incapables de comprendre et encore moins d'apprendre tout ce que nous voulons leur enseigner."

EMPLOYEUR C:
"Je n'engagerai jamais un étudiant d'école secondaire qui abandonne ses études avant la fin du cours. S'il n'a pas assez de volonté et d'ambition pour compléter ses études secondaires, je ne vois pas comment il pourra avoir assez d'énergie pour se perfectionner dans son travail. Sans cette volonté de réussir, il lui est impossible d'avancer. Or, je ne veux personne dans mon entreprise qui soit bloqué dans un emploi sans avenir à un salaire d'au plus \$200 par mois. Lorsqu'un individu de cette catégorie se marie et doit faire vivre une famille, il dépense habituellement beaucoup trop d'énergie à tenter de joindre les deux bouts pour être vraiment utile à mon entreprise."

Voilà ce que disent les employeurs au gérant de votre bureau local du Service national de placement. Réfléchissez donc sérieusement avant de décider d'abandonner vos études: c'est pour votre avenir qui en dépend.



L'OPINION LIBRE

LA FUMISTERIE D'UNE PRETENDUE REPRESENTATION DES PARENTS

par Eugène L'HEUREUX

Chaque fois que l'abbé Louis O'Neil prononce une conférence, nous éprouvons un immense plaisir à le voir abattre tel et tel préjugé ou mensonge conventionnels, avec des arguments de bon sens et de doctrine, que personne encore n'a réfutés.

Il est un de ces excellents prêtres de notre avant-garde intellectuelle qui s'applique avec beaucoup de succès à réconcilier le monde moderne — nous visons ici principalement le Canada français — avec une Eglise qui est et doit être de tous les temps.

C'est devant les Etudiants des cours d'été de l'Université Laval, que l'abbé O'Neil descendait, tout récemment, l'un de ces mensonges conventionnels les plus robustes.

D'après cet audacieux paradoxe, le vieux régime scolaire actuel sauvegarderait parfaitement les droits des parents et, au contraire, tout ministère authentique de l'éducation violerait ces droits intangibles.

En réponse à cette prétention, M. le conférencier a déclaré substantiellement, sinon textuellement, ceci: "Ceux qui invoquent les droits des parents pour s'opposer à la création d'un Ministère de l'Education sont souvent ceux-là qui estiment, au fond d'eux-mêmes, que les parents ne peuvent rien faire de mieux que de leur abandonner, à eux, l'exercice des droits en question."

"Les droits des parents deviennent parfois un principe dont les responsables en éducation se servent pour agir à leur guise, s'inquiétant fort peu de ce que pensent, en fait, les parents."

Puis il pose gentiment aux antiétatistes les questions brutales que voici:

"Qui s'est plaint de l'oubli du droit de représentation des parents dans l'ancien Comité catholique?"

"Que faisait-on des droits des parents, dans l'ancienne disposition législative limitant le droit de vote, aux élections des commissaires d'écoles, aux seuls propriétaires fonciers?"

"Quand les parents ont-ils eu leur mot à dire dans l'éducation religieuse de leurs petits à l'école?"

"Quelle attention les institutions privées d'enseignement accordent-elles aux opinions des parents?"

"Il est bien évident qu'une des raisons majeures de l'opposition actuelle au principe même d'un ministère de l'éducation, c'est la peur de l'Etat, une peur viscérale, profonde, irraisonnée."

Ceux d'entre vous qui nous ont lu dans les journaux ou qui nous ont écouté à la radio depuis nombre d'années savent l'insistance avec laquelle nous avons donné deux conseils à nos concitoyens: 1) gaspiller beaucoup moins de temps et d'énergie à faire détester l'Etat, quel qu'il soit; 2) se préoccuper plutôt d'améliorer leurs moeurs électorales, leurs structures et leurs formules tant administratives que politiques.

Nous sommes pleinement d'accord avec M. l'abbé O'Neil quant à l'attitude que doivent avoir les citoyens vis-à-vis de l'Etat en matière d'éducation.

Eugène L'HEUREUX



en attendant la verte

Nous publions en première page les offres de la Regent Knitting à ses employés. Dans une partie du texte on lit le compte des pertes subies par la compagnie au cours des 10 dernières années. Ces rapports, on peut le prendre avec un grain de sel puisqu'il s'agit vraisemblablement d'un rapport d'impôt, car si M. Grover avait réellement subi des pertes de 100 à 250 milles dollars par année, l'usine serait fermée depuis longtemps...

De nos jours plus vous favoriserez une personne, plus elle exigera de vous... C'est un peu ce qui se produit aujourd'hui avec la "SORTIE" de M. Lucien Parent la semaine dernière à l'assemblée du conseil, M. Parent peut avoir raison pour certaines plaintes qu'il a formulées concernant les erreurs des employés clefs ou sur la manière dont les travaux sont exécutés. M. Parent se plaint que ça lui coûte environ \$2,000.00 par année en travaux mal faits. Sur ce sujet, il a peut-être raison. Cependant, voyons l'autre côté de la médaille: Ce vendeur de terrains fait beaucoup d'agent avec le développement du Domaine, par exemple; s'il vend 200 terrains à raison d'au moins \$2,000.00 par terrain, ça fait bien \$400,000.00. Pour ça, il a fallu installer les égouts, l'aqueduc et la confection de la rue, et ce sont bien tous les contribuables de St-Jérôme qui sont taxés. Nous n'avons pas les chiffres en main mais ça doit faire un joli montant. Même, si M. Parent doit déboursier un \$2,000.00 par année, il ne devrait pas trop rouspéter, quoiqu'on ne peut lui demander de jeter son argent à la volée... On doit ajouter, que le Domaine fait l'orgueil de St-Jérôme et M. Parent mérite certainement des félicitations, sans oublier les propriétaires des terrains qui veulent tous avoir la plus belle maison du Domaine. Somme toute, la "sortie" de M. Parent donnera peut-être de bons résultats et nous en saurons davantage lors de l'assemblée publique que le conseil a accordée en recevant M. Parent pour tirer au clair toute cette affaire. Nous verrons, alors, les deux côtés de la médaille. Pour finir, on ne serait pas tellement surpris de voir cette histoire se terminer en queue de poisson...

BETON PREPARE
UNE INDUSTRIE DE ST-JEROME
977 RUE LABELLE

Marcel Lalonde
gérant général

Tél. GE. 2-9707

La réunion des Marchands du Carré avec les membres du Conseil concernant l'éclairage des rues du Carré au temps des fêtes a été remise au 28 août à la demande de l'Association...

Félicitations à notre confrère Marcel Léonard, du Progrès de Terrebonne qui s'est mérité deux prix au Congrès des hebdomadaires tenu à la Malbaie en fin de semaine.

Les assemblées du conseil se suivent mais ne se ressemblent pas. La semaine dernière l'assemblée, assez mouvementée se terminait vers 11 h. 30 p.m., tandis que celle de lundi dernier n'a duré qu'à peine une heure et quinze minutes. Les spectateurs, si on peut les appeler ainsi, puisqu'ils venaient plus ou moins pour voir un "SHOW" ont été fort déçus, même si l'ami Lucien était dans la salle sans dire un mot. Ce dernier voulait connaître les réactions des membres du conseil et spécialement les remarques que le maire aurait pu apporter mais non, rien, rien, et rien... pas de SHOW cette semaine!!!

Les permis de patates frites ne sont pas transférables selon un règlement de la cité de St-Jérôme. Tôt ou tard on verra disparaître les voitures de patates frites.

Yves Nadon a vendu son Club de Hockey "Les Alouettes" à Claude Beaulieu, sportsman bien connu et estimé de St-Jérôme, à ce dernier nous lui souhaitons grand succès. On sait fort bien par expérience qu'il n'y a pas d'argent à faire avec un club de hockey dans une ligue organisée, mais Claude Beaulieu estime que St-Jérôme en reçoit une bonne publicité et ce n'est pas un mal. Espérons que le conseil de St-Jérôme reconnaîtra le beau geste du sportsman Beaulieu et lui donnera l'appui qu'il a grandement besoin pour doter St-Jérôme d'un bon club de Hockey dans la ligue Métropolitaine.

L'ami Lucien parlait bien de "COQUETEL" dans ses remarques à l'assemblée du 12 août dernier, pour sa part il donne, bien souvent, des "pousse-café" et c'est probablement là que surgissent les bombardements...

On n'entend guère d'éloge sur la qualité de l'eau que nous buvons aujourd'hui avec notre usine de filtration, pourtant on doit admettre qu'après les grandes difficultés que les ingénieurs ont dû surmonter au cours de l'été, les Jérômains ont de l'eau très bonne maintenant... qu'on le dise donc!!! on le dit plus vite quand ça ne va pas...

La fête du Calvaire au cimetière de St-Jérôme aura lieu le 8 septembre avec messe chantée à 10 heures. Une Journée par excellence pour honorer la mémoire de ceux qui nous ont quittés.

Pour la rentrée des classes

Négociez un prêt de magasinage HFC

Profitez des abaines pour vêtir les enfants. Payez livres, frais de scolarité, etc. Empruntez en toute confiance de la maison qui s'appuie sur une expérience de 85 années.

Montant de prêt	Plans de remboursement mensuel			
	36 mois	30 mois	24 mois	12 mois
\$100	\$ 3.08	\$ 3.95	\$ 5.12	\$ 9.46
550	16.65	21.25	27.65	51.24
750	23.35	29.85	39.25	69.21
1000	31.15	40.05	52.15	91.56
1600	50.65	65.15	84.15	145.52
2200	70.15	90.15	117.15	201.46
2500	80.15	102.15	133.15	228.93

Vous pouvez aussi protéger votre emprunt par une assurance-vie

HOUSEHOLD FINANCE HFC

L. E. Cuerrier, gérant
403, rue St-Georges
Au-dessus du terminus d'autobus
ST-JÉRÔME

PIECES GENERAL MOTORS AUTHENTIQUES

SERVICE
Garde-Moteur
DE QUALITÉ

EFFECTUE PAR MECANICIENS QUALIFIES

* Mises au point
* Peinture et déboussage
Service rapide

Tél.: GE. 8-3541

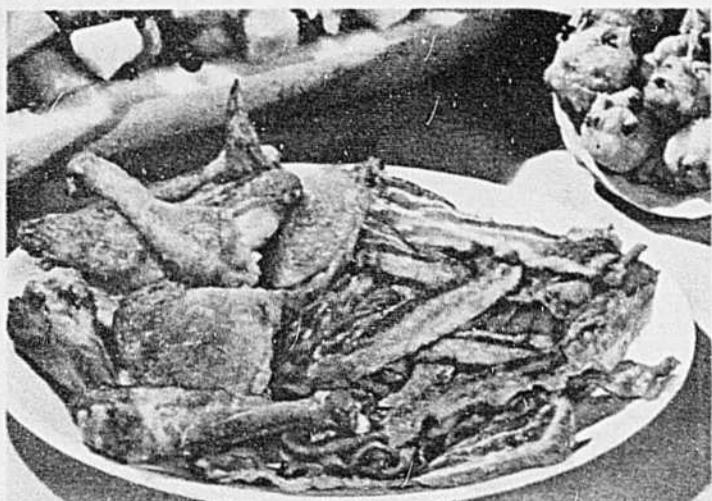
Dépositaire Chevrolet - Oldsmobile

Tél. GE. 8-3541

Lefebvre
AUTOMOBILES LTEE
962, RUE LABELLE ST-JEROME P.Q.

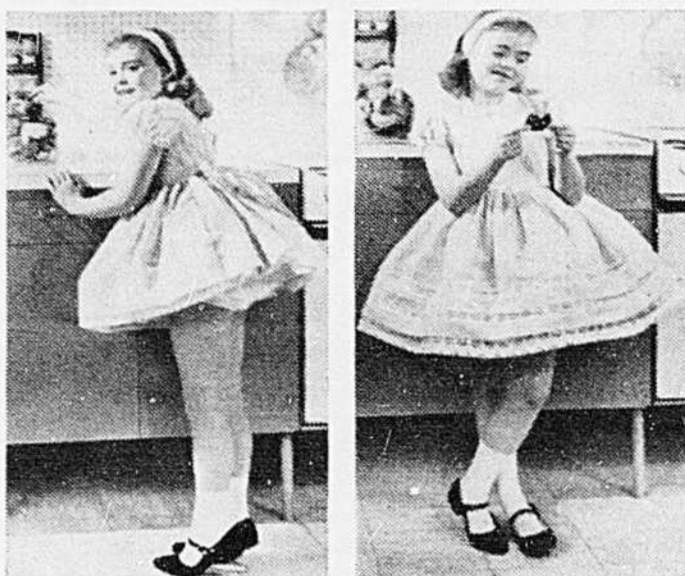
PROPOS FEMININS

par Georgette DUNNIGAN



Pour celle qui fait sa couture :

Les retouches magiques



Souvent, les nouvelles recettes s'inspirent des recettes de nos grand-mères. C'est le cas pour la recette du poulet frit au bacon. En effet, la saveur du poulet frit au bacon, avec un petit goût de fumé, constitue pour bon nombre d'entre nous un agréable souvenir d'enfance.

Pour la recette moderne, on fait cuire en partie le bacon dans un plat à four peu profond. On peut facilement faire cuire le bacon au four, car il n'est pas nécessaire de le surveiller de près ni de le retourner. On retire le bacon du plat et on le met de côté pour l'utiliser plus tard.

Après avoir enrobé le poulet du mélange de farine et d'assaisonnements, faites-le cuire (la peau en dessous) dans le plat contenant la graisse du bacon. Au bout d'une demi-heure, retournez le poulet une fois, et continuez à le faire cuire. Lorsqu'il est presque cuit, disposez les tranches de bacon sur le poulet et laissez-le cuire encore 5 minutes.

Bien entendu, pour être sûre d'obtenir la vraie saveur de bacon traité à la cassonade, à la mode d'antan, choisissez toujours le bacon portant le nom le plus réputé en boucherie-charcuterie. Le poulet frit, bien croustillant, orné de bacon maigre et tendre, remportera le plus grand succès, et tout le monde vous en redemandera.

Le poulet frit au bacon est particulièrement délicieux s'il est servi chaud avec des beignets aux bleuets. Et, comme salade ou comme dessert, servez des fruits frais dans un melon d'eau.

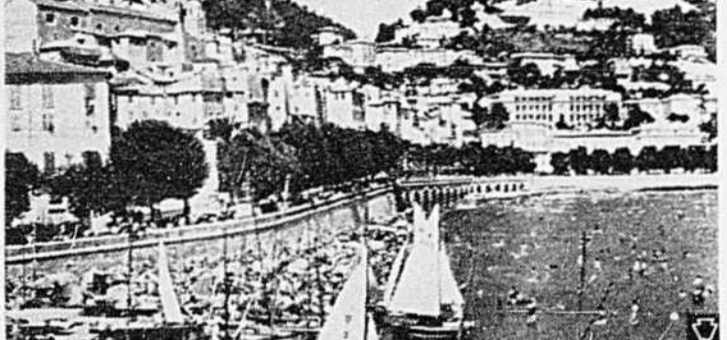
POULET FRIT AU BACON

- 4 portions
- 1/2 livre de bacon tranché
 - Poulet à frire de 2 1/2 à 3 livres, découpé
 - 1 tasse de farine
 - 2 cuillerées à thé de sel
 - 1/4 cuillerée à thé de poivre blanc
 - 1/4 cuillerée à thé de thym broyé
 - 1/2 cuillerée à thé de romarin

Placer les tranches de bacon dans un plat à four peu profond. Faire cuire 10 minutes à four chaud (400° F.). Retirer le bacon du plat et le mettre de côté pour emploi ultérieur.

Passer les morceaux de poulet dans le mélange de farine, sel, poivre, thym et romarin. Au fur et à mesure qu'on place les morceaux de poulet dans le plat à four, les retourner pour les enrober de graisse de bacon. Faire cuire les morceaux de poulet sans les superposer, la peau en dessous, pendant 30 minutes à four chaud (400° F.). Retourner le poulet. Faire cuire encore 15 à 20 minutes. Disposer les tranches de bacon sur le poulet et faire cuire encore 5 minutes. Servir chaud avec des beignets aux bleuets.

* Cette recette a été mise au point pour emploi avec du Bacon Tranché Premium Swift et du Poulet "tender-grown" Premium Swift.



Les Canadiens aiment la Côte d'Azur

Les Canadiens se rendent de plus en plus nombreux par avion à Nice, qui est devenue la destination la plus populaire en France, après Paris, bien entendu. Depuis longtemps lieu de rencontre de la royauté et des vedettes de cinéma, la Côte d'Azur est d'accès facile pour les familles canadiennes-françaises.

La Riviera offre une gamme complète d'attractions. On est sans cesse ravi par ses paysages et ses merveilles historiques, ses sports au grand air et sa vie nocturne, ses musées et ses ateliers de céramique, ses centres de parfum et d'artisanat.

Les familles françaises de Paris et des autres régions de France se retrouvent sur la Côte d'Azur avec leurs enfants. Comme la majorité des voyageurs de tous les pays, ils s'arrêtent souvent dans de petits hôtels ou dans des pensions où les prix sont modestes, les repas moins élaborés et les enfants accueillis à bras ouverts. Un tuyau pour les familles canadiennes-françaises: demandez un lit d'enfants. Cela est d'usage courant

REMERCIEMENTS DES POLICIERS

Le Comité d'Organisation du Gala Sportif et Artistique 1963 remercie tout le monde qui de près ou de loin ont prêté leur concours pour la réussite de cet événement.

La Direction.

Les robes des petites filles semblent toujours raccourcir à vue d'oeil. Voici donc trois suggestions offertes par des couturières expertes pour résoudre ce problème. L'une de celles-ci consiste à poser un faux ourlet fait d'un large biais au bas à l'intérieur de la jupe. Pour cela défaire l'ourlet du vêtement, l'ajuster à la longueur voulue et utiliser le biais pour créer l'illusion d'un véritable ourlet en le posant d'aplomb au bas de la jupe et en le relevant comme un ourlet ordinaire. On trouve ces biais tout prêts à poser dans une vaste gamme de coloris et dans tous les magasins d'accessoires de couture. Bien que ce procédé convienne mieux aux jupes circulaires, on peut l'utiliser dans tous les cas quand l'ourlet est assez large pour donner de la longueur à la jupe.

En adaptant ces retouches aux garde-robes des enfants, vous pouvez ainsi faire durer les vêtements et économiser. Quand vous achèterez des vêtements neufs, prenez en considération ces suggestions en choisissant les modèles qui pourront être retouchés et ainsi assurer une plus longue durée aux vêtements. Vous vous rendez compte aussi que le coton est le tissu idéal et pratique à l'année longue pour les vêtements d'écoliers actifs et turbulents parce qu'il est d'entretien facile, se lavant très bien. Quand surviennent les accrocs et les déchirures, le raccommodage et la réparation deviennent une tâche rapide et simple.

Quand le corsage d'une robe d'enfant est trop court, utiliser

Triomphe marial, à Lachute



La fête de l'Assomption fut célébrée avec éclat, à la Grotte Notre-Dame-de-Lourdes, de Lachute. Malgré un orage qui s'abattit vers huit heures du soir, plus de 800 personnes remplirent l'église, qui est sous la direction des Pères Franciscains.

S. Exc. Mgr Emilien Frenette, évêque de Saint-Jérôme, célébra la messe, à 9 h. p.m., et y prononça le sermon. Dans son allocution, le prélat dégagea la grande leçon de la fête de l'Assomption de Marie: l'union avec Dieu. La religion, c'est essentiellement l'union avec Dieu, qu'il faut vivre le

plus possible dès ici-bas, en pratiquant surtout l'union entre les chrétiens, entre les hommes. M. l'abbé Guindon, chancelier, dirigeait les cérémonies et assistait l'évêque avec M. l'abbé Charles-Edouard Gougeon, curé de Saint-Michel de Wentworth. On remarquait aussi dans l'assistance M. l'abbé Gérard Décary, curé de Mont-Rolland, le R.P. Guy LeFebvre, P.B., M. l'abbé André Saint-André, vicaire de Sainte-Anastasia (Lachute), M. l'abbé Bertrand, diacre.

La pluie ayant cessé, la procession aux flambeaux, à 5.30 hres, fut grandiose. Du rocher

de l'esplanade, où se trouve la statue de la Vierge immaculée, coulait, par les escaliers de pierre, une féérique rivière de lumières qui formait un immense ciboire étincelant de feux mouvants. Tous les soirs de la neuvaine, préparatoire à la fête de l'Assomption, il y eut procession aux flambeaux; mais celle du 15 fut la plus splendide.

La neuvaine fut prêchée successivement par les RR. PP. Majoric Houle, Serge-Marie LeFebvre et Marie-Arthur Daignais, tous trois franciscains. Des curés du diocèse de Saint-Jérôme et des Pères Franciscains dirent la messe vespérale. Chaque soir, des paroissiens du diocèse étaient spécialement invités et envoyaient des représentants, souvent accompagnés de leurs pasteurs. De nombreux fidèles des environs de Lachute purent suivre la neuvaine en entier.

Marie-Antoinette Foucher, Bibliothécaire.

SI VOUS VOULEZ TRAVAILLER à temps partiel, nous avons ce qu'il vous faut :

Téléphonez à 331-3581 à Montréal ou écrivez à Mme Lucille Huneau, 12040 De Poutrincourt à Montréal.

La gérante AVON

TEMOIGNAGE...

(Suite de la page 1)
l'argent: la compassion.
Pour ma part, j'ai vu ce personnel à l'oeuvre: médecins religieux, infirmières, aides. J'ai été témoin et j'ai bénéficié moi-même de façon ininterrompue de leur science médicale au point, d'une sympathie offerte en paroles encou-



FRIGIDAIRE

UN PRODUIT DE GENERAL MOTORS

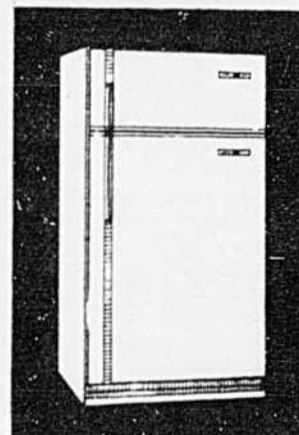
FABRIQUÉ PAR DES CANADIENS - POUR LES CANADIENS

Demandez à votre marchand Frigidaire une démonstration des cuisinières Frigidaire

VENTE D'ÉTÉ

FLAIR — l'extraordinaire cuisinière de conception nouvelle — paraît encastrée mais ne l'est pas. Le four placé au-dessus du comptoir est doté de portes vitrées coulissant vers le haut. Le dessus de cuisson est escamotable et se dissimule quand on n'en a pas besoin.

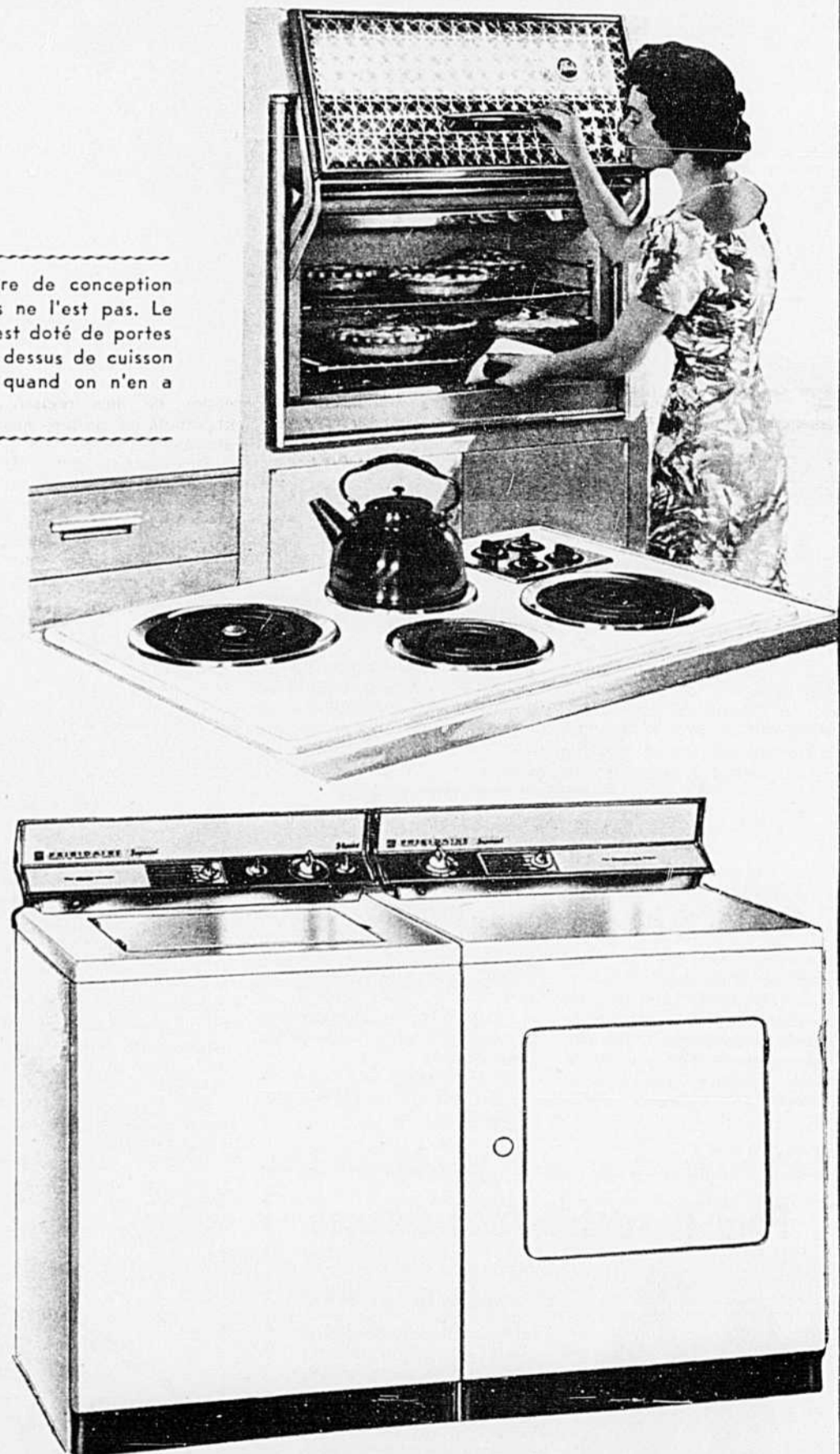
FRIGIDAIRE 1963 A L'ÉPREUVE DU GIVRE



LAVEUSES A 2 VITESSES, 7 CYCLES ET SECHEUSES ASSORTIES

OFFERTES EN BLANC SNOWCREST LUSTRE

Impérial en tout! Un choix de six réglages de tissus et aussi un cycle de trempage automatique — idéal pour les couches, parfait pour les lainages. Vous choisissez le lavage, le rinçage ou le trempage à l'eau froide. Distributeur, conditionnement et rinçage automatiques. Plus le rinçage ultra-propre que vous offre toute laveuse Frigidaire 1963.



• TERMES FACILES
• SERVICE ASSURÉ PAR VENDEUR AUTORISÉ

Avant d'acheter venez nous consulter...

VICTOR PICHÉ & FILS LTÉE

216, rue Labelle

St-Jérôme

Tél. GE. 8-3765

Ste-Thérèse St-Jérôme

CONTRACTEUR GENERAL



H. J. O'CONNELL Limited

STUDIO DES COLIBRIS

DIRECTION

Marcienne Villeneuve-Groulx

DICTION - BALLET - CHANSONNETTE

"L'HEURE DES PETITS" (enfants de 3 à 5 ans)

INSCRIPTIONS DES MAINTENANT

De 9 h. à midi à tél.: GE. 8-5250

au Studio à 434 rue Ouimet GE. 8-1817

LES 28-29-30 août de 1 hr. à 6 hrs. p.m.

Pour vos
ANNONCES CLASSEES
servez-vous de

distribué dans tous les foyers de Saint-Jérôme

TARIF: \$0.04 cents le mot, minimum \$0.75

Le texte des petites annonces classées doit parvenir à nos bureaux le plus tard le lundi midi

JEUNES HOMMES DEMANDES
On demande des jeunes hommes pour livraison de circulaires. S'adresser à 290 St-Georges. Tél.: GE. 2-9413.

A VENDRE
Commerce progressif — épicerie-boucherie licenciée — situé au cœur de la ville. Chiffre d'affaires garanti. Prix intéressant. Tél. GE. 8-5848.

VENEUSES DEMANDES
Femme avec automobile pour visiter chaque mois les clients établis de "STUDIO GIRL COSMETICS" dans et aux alentours de St-Jérôme. Faites les livraisons nécessaires, etc. Trois à quatre heures par jour. Ce travail rapportera jusqu'à 15.00 l'heure. Écrivez à :
STUDIO GIRL COSMETICS
Dépt. CW-J-107,
840 Ave Lafleur, Montréal 32, P.Q. 7-14-21

VENEURS DEMANDES
FAMILIEX demande vendeur ambulant intéressé à vendre dans territoire protégé: Cosmétiques, bronzes, nettoyeurs, essences, etc. Excellente commission, spéciaux mensuels. Pour détails: FAMILIEX, Dépt. A-17, 1600 Délorimier, Montréal.

A VENDRE
Robe de mariée en peau de sole entièrement recouverte de guipure, couleur, blanche, manches longues, style princesse, encolure ronde. 14 ans. S'adresser: Tél.: GE. 8-2159. ind.

A VENDRE
Pelle mécanique "Hopita" avec "Bucket la verge" et lame niveleuse. A vendre à prix d'abaissé. En montre chez "Mac Machine Shop." S'adresser à: Tél. GE. 8-3322. 17 juillet

DIEU VOUS CREA SI JOLIE
Pourquoi négliger le soin de votre épiderme quand une analyse personnelle par une Consultante en Beauté et un "skino make-up test" peuvent vous aider.
Valeur totale de \$10.00 et ceci vous est offert gratuitement.
Agissez vite! Faites parvenir votre nom, votre adresse, votre âge et votre numéro de téléphone à Dept ADN-C.P. 11, St-Jérôme. ind.

Cartes Professionnelles

FERNAND BOURASSA
Ingénieur-conseil — Arpenteur-géomètre
255 rue St-Georges — Tél. GE. 8-2900
Rés. 320 rue Ste-Paula — Tél. GE. 8-7337 — Saint-Jérôme

LEO CADIEUX, M.P.
BUREAU: 295, RUE STE-GEORGES
SAINT-JEROME
TEL: GE. 8-1350

RAYMOND LEGAULT, B.A., LL.L.
NOTAIRE
236 rue Parent
Suite 25
Téls: Bureau: GE 8-2844
Résidence: GE 8-1861
ST-JEROME

597, rue Principale, Lachute, Qué.
Tél. Lachute L'Orain 2-2484 - 2-2485
LEGAULT & LEGAULT
AVOCATS ET PROCUREURS
L. L. LEGAULT, C.R. (1906-1948) Fernand LEGAULT, C.R.
Guy LEGAULT, B.A., LL.B.
10 ouest, rue St-Jacques, Montréal Québec
Tél. Victor 9-3866

Résidence: SAINT-JANVIER, Comté de Terrebonne, Tél. "Albot 2-7114"
GERARD VERMETTE, B.A., LL.L.
NOTAIRE
6669, rue St-Denis
Montréal
Tél. CR. 6-2692

Brosseau et Dussault
Comptables
Tél. GE. 8-1201
336, rue Labelle - St-Jérôme
(En dessous du Bell Telephone, bureau d'affaires)
PAUL BROUSSEAU, A.P.A., C.C.S. auditeur public accrédité
ANDRÉ L. DUSSAULT, L.S.C., C.A., comptable agréé

BUREAU ARMAND PARENT
ARMAND PARENT, A.P.A., C.C.S.
Rapports d'impôts sur le revenu, vérifications municipales et scolaires, service de comptabilité, placements
236, ave Parent
SAINT-JEROME
Tél.: GE. 2-9733

re qu'il touchait avant son chômage afin qu'il soit indemnisé d'une certaine part de la perte qu'il encourt. Etant donné que la Loi sur l'assurance-chômage est un régime social et non une forme d'assistance publique, les prestations sont versées sans qu'il y ait enquête approfondie sur les besoins ou les moyens de chacun des réclamaants. Cependant, la Loi reconnaît dans l'ensemble, qu'il s'agit d'assurance sociale, que ceux qui ont des personnes à charge ont des besoins plus considérables que les célibataires et prévoit des taux de prestations plus élevés pour ce groupe. Néanmoins, tous les assurés dont le salaire tombe dans la même catégorie sont assujettis au même taux de contributions. Ce taux est établi sur la présomption que la majorité des contributeurs n'ont pas de personnes à charge au début de leur vie d'ouvrier mais en acquièrent par la suite.

Q. En ma qualité d'employeur, pourquoi devrais-je m'inquiéter si un de mes anciens employés modifie les raisons qui ont motivé sa mise à pied afin de pouvoir établir son admissibilité aux prestations d'assurance-chômage si je ne m'oppose pas à ce qu'il le fasse?

R. Lorsqu'un de vos anciens employés présente une demande de prestations, cet employeur vous même devez indiquer, par écrit, la raison de sa cessation d'emploi. Si l'ancien employé modifie la raison de sa mise à pied et que vous confirmez sa déclaration, vous êtes considéré comme étant de connivence avec lui.

De plus, la déclaration que vous avez présentée par écrit est fautive et a été faite sciemment ce qui vous rend coupable d'une violation de l'article 106A de la Loi. Vous pouvez être poursuivi en justice pour cette infraction.

Les employeurs devraient toujours se rappeler que les prestations versées à des gens qui n'y ont pas droit épuisent la Caisse ce qui pourra, plus tard, nécessiter une majoration des primes et de l'employeur et de l'employé. Il pourra donc vous en coûter plus tard sous forme de primes majorées.

Q. Un de mes employés qui n'a pas de famille a pris sa pension chez moi. Vos enquêteurs ont procédé à une inspection de mes registres et ont annulé les timbres que j'avais apposés dans son livret. Pourquoi ont-ils fait cela?

R. Etant donné que nous n'avons pas tous les détails de l'enquête, notre réponse sera nécessairement de nature générale.

Le fait que votre employé ait pris sa pension chez vous n'a rien à voir avec l'annulation des timbres que vous avez apposés dans son livret. Il semble plutôt que les timbres auraient été annulés parce que votre employé n'occupait pas un emploi assurable. Les timbres de la coupeure voulue ne sont jamais annulés si l'employé occupe un emploi assurable.

LUCIEN COTE à Caméra 63

— Caméra 63 est une émission du Service des nouvelles de Radio-Canada. Tous les samedis, à 7h. 30 du soir, l'émission rend compte d'un événement de grand intérêt qui s'est produit à l'étranger ou au Canada. Nous abordons cet événement sous l'angle de l'actualité immédiate et nous essayons de le relater objectivement, par le son et l'image.

L'animateur Lucien Côté répond à mes questions au sujet de **Caméra 63** dont il est l'animateur, le souffle, et le metteur en pages, depuis 1960.

— Quel est l'âge de **Caméra 63**?

— Cette émission remonte à novembre 1958. C'est l'héritière en ligne droite de ce qu'était autrefois **l'Actualité**. L'équipe montréalaise de **Caméra 63** se compose du réalisateur Gérard Renaud et de sa script-assistante Lise Bourgeois qui prête main-forte à Georges Hilpert pour les textes, à Bernard Hotte pour la mise en pages et à Claude Beauséjour pour le montage. Ici, à Montréal, nous avons recours aux cameramen disponibles au moment où l'équipe doit couvrir un événement. Quand je suis à Montréal, j'anime l'émission avec Jacques Fautoux et, occasionnellement, avec Pierre Nadeau.

Les correspondants — Au nombre des correspondants canadiens de **Caméra 63**, il faut mentionner les courriéristes parlementaires de Radio-Canada: Louis Roberge, à Québec, et François Morisset, à Ottawa. Nous retrouvons Dostaler O'Leary à Paris, qui est le reporter itinérant de Radio-Canada en Europe et même en Afrique. Roméo Leblanc, qui séjourne à Londres, couvre l'Angleterre et, au besoin, l'Europe. J. Washington, nous recourons aux services de Jean Grandandreau, en général et le Canada, je suis le reporter itinérant de Radio-Canada, tout en conservant mon port d'attache à Montréal. Nous avons, en outre, recours à des pigistes de la presse étrangère qui nous font part de leurs réactions vis-à-vis de certains événements.

Une carrière active
Né à Québec le 13 décembre 1917, Lucien Côté a épousé, en juillet 1946, Rita Emond, comédienne de la scène et de la radio. Après avoir terminé ses études classiques au collège Garnier de Québec, Lucien Côté a obtenu son baccalauréat en lettres à l'Université Laval. De 1939 à 1941, il s'occupe de la publicité d'une grande savonne-

Nomination à la Brasserie Dow du Québec
M. Paul De MONTIGNY
M. Jacques E. Hébert, vice-président, mise en marché, à la Brasserie Dow du Québec Limitée, annonce la nomination de M. Paul de Montigny au poste de gérant de la publicité pour la province de Québec. M. de Montigny qui était autrefois associé à l'une des maisons les plus importantes dans l'industrie des produits alimentaires, possède une vaste expérience de la publicité, et une connaissance approfondie des divers secteurs de la mise en marché. Il aura ses bureaux au siège social de la Brasserie Dow du Québec Limitée à Montréal.

Nomination à la Brasserie Dow du Québec
M. Paul De MONTIGNY
M. Jacques E. Hébert, vice-président, mise en marché, à la Brasserie Dow du Québec Limitée, annonce la nomination de M. Paul de Montigny au poste de gérant de la publicité pour la province de Québec. M. de Montigny qui était autrefois associé à l'une des maisons les plus importantes dans l'industrie des produits alimentaires, possède une vaste expérience de la publicité, et une connaissance approfondie des divers secteurs de la mise en marché. Il aura ses bureaux au siège social de la Brasserie Dow du Québec Limitée à Montréal.

Nomination à la Brasserie Dow du Québec
M. Paul De MONTIGNY
M. Jacques E. Hébert, vice-président, mise en marché, à la Brasserie Dow du Québec Limitée, annonce la nomination de M. Paul de Montigny au poste de gérant de la publicité pour la province de Québec. M. de Montigny qui était autrefois associé à l'une des maisons les plus importantes dans l'industrie des produits alimentaires, possède une vaste expérience de la publicité, et une connaissance approfondie des divers secteurs de la mise en marché. Il aura ses bureaux au siège social de la Brasserie Dow du Québec Limitée à Montréal.



Nomination à la Brasserie Dow du Québec
M. Paul De MONTIGNY
M. Jacques E. Hébert, vice-président, mise en marché, à la Brasserie Dow du Québec Limitée, annonce la nomination de M. Paul de Montigny au poste de gérant de la publicité pour la province de Québec. M. de Montigny qui était autrefois associé à l'une des maisons les plus importantes dans l'industrie des produits alimentaires, possède une vaste expérience de la publicité, et une connaissance approfondie des divers secteurs de la mise en marché. Il aura ses bureaux au siège social de la Brasserie Dow du Québec Limitée à Montréal.

AU TENNIS MUNICIPAL
Plus de 200 inscriptions aux tournois de fin de saison
Près de 50 adultes (25-45 ans) font un retour au tennis en fin de semaine

LETRE OUVERTE
The Greater Rome-Griffins Pony-Colt League
706 W Embargo St
Rome, New York
16 August 1963
Editor,
L'Avvenir du Nord
St. Jerome, Quebec
Canada
Dear Sir,
On behalf of the Officials, Managers, Coaches and parents of the Pony League of Rome, New York, I wish to thank all of the citizens of St. Jerome for the wonderful reception given to us during our stay there. Words cannot express the warm feeling in our hearts.
To mention the names of Messers Marcel Alarie, Marcel David, Gedeon Levert, Paul Levert, Lucien Brunet, Lucien Blondin, Jean-Paul Charbonneau, Jean-Paul Cyr, Gilles Perreault, and Gerald Doret, would be just a few of all the fine people that were so good to us. It was just magnificent.
Our ball players are still talking about the wonderful hospitality given to them by the families who cared for them during their stay in St. Jerome.
I am sure that the visit to your country is one we shall never forget. Thank you again, and God Bless You All.
Sincerely yours,
Dominick Calicchia,
Secretary

Jamais un tournoi organisé par le Club Laurentien n'aura connu autant de succès que celui des hommes d'affaires et professionnels et leurs épouses, lesquels participeront en grand nombre aux matches qui se dérouleront sur les courts de tennis du Parc de la Durantaye, les 23, 24 et 25 août 1963. En effet, les responsables possèdent déjà près de 50 inscriptions dans les catégories junior (25 à 35 ans) et sénior (35 et plus) pour les hommes et toutes les catégories pour les dames. La direction du mouvement est heureuse de recevoir un support si manifeste des adultes et remercie tous ceux et toutes celles qui ont bien voulu donner leur nom à cette grandiose manifestation, unique dans l'histoire des sports à St-Jérôme.
De plus, nous tenons à informer la population sportive et les adeptes de la raquette locale que le grand tournoi laurentien a connu une réussite complète. Plusieurs joueurs de l'extérieur sont venus hausser le calibre des matches offerts à la population.
D'un autre côté, plus de 150 participants se sont inscrits dans les autres tournois et du Club Laurentien Inc. et du Parc de la Durantaye. Les premiers ont eu lieu cette semaine et ceux du Parc auront lieu du 25 au 31 août. Il faut noter aussi que le Comité de direction, à sa session régulière du 18 août a voté le règlement suivant: "aucun joueur inscrit dans les tournois d'un autre club ou à l'intérieur d'un autre mouvement de tennis à St-Jérôme ou à l'extérieur ne peut participer aux tournois du Club et du parc". Il ne faut pas considérer dans cette catégorie les tournois ouverts à tous les joueurs jérômiens.
Enfin, l'équipe d'étoile du Club Laurentien Inc. rencontrera les clubs d'Ayersville, de Terrebonne, de St-Yacinthe et d'autres clubs de Montréal d'ici la fin de la saison.
Samedi soir, le 24 août 1963, le C. L. I. fêtera le 31ème anniversaire de sa fondation. Prédant la soirée dansante avec feu de camp et épluchette de blé d'Inde qui aura lieu à St-Antoine, les trophées seront remis aux vainqueurs de ces compétitions vers 7.30 h. p.m. au Parc de la Durantaye. Tous sont invités. La saison au Club Laurentien file à vive allure et on peut dire avec les 135 abonnés au parc que cette saison fut la plus intéressante de l'histoire du tennis à St-Jérôme.
Robert BLONDIN

Un Institut International des Affaires Africaines à Sherbrooke

A Radio-Canada
Lucien Côté est au service de Radio-Canada depuis le 1er septembre 1945. A CBV, Québec, il a été animateur de Une artiste de Québec, Petite revue de CBV, Verve et variétés, Questionnaire de la jeunesse, On frappe à la porte et images de Québec. On lui doit également de nombreux reportages, interviews et commentaires, entre autres pour la Revue de l'actualité. En 1949 et 1950, il a été chroniqueur sportif du poste CBV, à Québec.

SHERBROOKE (CCC) — Un organisme destiné au développement des relations entre le Canada et les pays d'Afrique vient d'être fondé à Sherbrooke. Sur proposition de Monseigneur Irénée Pinard, recteur, le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke a appuyé unanimement la création de l'Institut International des Affaires Africaines et lui a accordé le statut d'institution annexée.
Cette nouvelle a été annoncée lors d'une conférence de presse à l'hôtel Windsor de Montréal.
L'Institut International des Affaires Africaines aura son siège social à l'Université de Sherbrooke.
Fondé par un groupe de canadiens conscients du rôle important du continent africain, l'Institut se propose surtout de développer les relations avec l'Afrique et de contribuer à la préparation des spécialistes qui iront oeuvrer dans cette région.
M. Michel Sruelens, citoyen belge bien connu par ses activités africaines et qui a passé la majeure partie de sa carrière en Afrique, a été nommé directeur-général de l'Institut. Au service de l'Afrique, il a acquis une expérience dans des domaines aussi variés que l'économie, le commerce, les transports, l'information, le tourisme et les relations extérieures.
Le nouveau directeur de l'Institut, présent à la conférence de presse, s'est dit heureux de collaborer au succès d'un organisme qui reçoit déjà l'appui de nombreuses personnalités canadiennes, américaines, africaines et européennes. Il estime que le Canada occupe une situation privilégiée pour servir de lien entre le monde libre et les pays d'Afrique.
Les activités de l'Institut nouvellement créé débuteront septembre prochain. D'ici quelques jours, l'Institut fera connaître la liste des membres de son comité de patronage et de son conseil d'administration.

CITE DE SAINT-JEROME
DEMANDE DE SOUMISSIONS

Des soumissions cachetées seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité de Saint-Jérôme, 280 rue Labelle, jusqu'à quatre heures de l'après-midi, lundi le 26 août 1963, pour travaux de trottoir neuf.

Les dossiers seront disponibles au bureau des ingénieurs de la Cité de Saint-Jérôme, à compter de jeudi le 22 août 1963.

Seules les soumissions des entrepreneurs locaux ayant une licence d'affaires de la Cité de Saint-Jérôme seront considérées.

Le soumissionnaire devra fournir en dépôt avec sa soumission un chèque accepté représentant 10% du montant de la soumission.

La Cité de Saint-Jérôme ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

BUREAU DES INGENIEURS
Par: Gilles Whissell, Ing.P.,
Ingénieur adjoint,
Cité de Saint-Jérôme.

Tant à apprendre
De la vie, Lucien Côté croit qu'elle est magnifique, et je cite: "Parce que sur le plan humain il y a tant à faire ou à tenter de faire pour que les hommes soient, sinon plus heureux, du moins moins malheureux à travers les tribulations de l'époque. Au fond, l'heure la plus belle, c'est toujours celle que l'on vit... le plus intensément possible. Sur le plan professionnel, il y a encore tant à apprendre, à faire, alors que grâce aux satellites, nous allons vivre toute l'histoire de notre temps!"
Gabriel LANGLAIS.

Nouvelle émission
\$2,500,000.
SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE
Ste-Thérèse-de-Blainville, P.Q.
Obligations première hypothèque, 5%, 5 1/4%, 5 1/2% non rachetables avant échéance.
Datées du 2 juillet 1963 Échéant en séries du 2 juillet 1964 au 2 juillet 1978 incl.
FIDUCIAIRE: Société Nationale de Fiducie, Montréal.

TABLEAU DES ÉCHÉANCES

	5%	5 1/4%	5 1/2%
2 juillet 1964	\$50,000.	2 juillet 1969	\$65,000.
2 juillet 1965	52,500.	2 juillet 1970	68,000.
2 juillet 1966	55,000.	2 juillet 1971	71,000.
2 juillet 1967	57,500.	2 juillet 1972	75,000.
2 juillet 1968	60,000.	2 juillet 1973	81,000.
		2 juillet 1974	\$84,000.
		2 juillet 1975	88,000.
		2 juillet 1976	93,000.
		2 juillet 1977	98,000.
		2 juillet 1978	1,502,000.

Seules les obligations à 5 1/2% échéant du 2 juillet 1974 au 2 juillet 1978 sont disponibles.

PRIX: 100.00 et l'intérêt couru. Prospectus sur demande.

Marc Carrière, Limitée
VALEURS DE PLACEMENT
210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal
Téléphone: VI. 9-9294

BON DE COMMANDE

Marc Carrière, Limitée,
210 ouest, rue Notre-Dame, Montréal

Veillez m'adresser copie du prospectus de la nouvelle émission du SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE et inscrire ma commande pour \$
d'obligations, 5 1/2%, échéant le
NOM
ADRESSE

A vendre ou à échanger

LAVAL-SUR-LE-LAC: 60,000 p.c. en gazon, avec haies, arbres variés et fleurs - 13 pièces - 2 chambres de bain - système de chauffage - foyer - fenêtres panoramiques Rusco. Echangerais pour propriété St-Jérôme, Ste-Adèle ou Ste-Marguerite. Conditions faciles. Tél.: St-Jérôme: GE. 2-4243.



LE SPORT CHEZ LES JEUNES

... par Jean Pep-Scolaire

La jeune Montréalaise Andrée Martin a remporté le championnat junior provincial de tennis avant de subir l'élimination en semi-finale du championnat de l'Ontario.

Dans l'espoir d'accommoder de façon plus efficaces les milliers de jeunes Montréalais qui pratiquent le hockey, les autorités municipales ont décidé de doter l'aréna de Villeray de 900 sièges pour la saison prochaine. De nombreuses ligues de calibre amateur disputent leurs joutes à cette patinoire intérieure l'an dernier, mais devant seulement une cinquantaine de spectateurs.

Trois Montréalais, Donald Monette, Brian Ellwell et Jacques Brunelle, anciennement du Verdun junior, tenteront leur chance au hockey organisé avec le club Omaha, de la nouvelle Ligue Centrale. Ce nouveau circuit remplace la Ligue Professionnelle de l'Est.

Terry Harper, qui a causé une favorable impression à son début avec le Canadien, à la fin de la saison dernière, est l'un des moniteurs de hockey au camp des sports de l'université de la Colombie-Britannique où 160 jeunes de 7 à 17 ans y pratiquent leurs sports favoris.

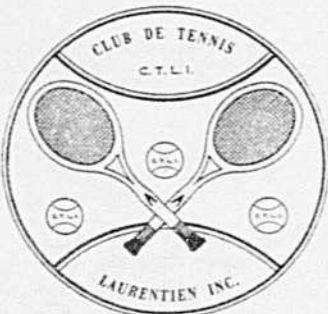
L'athlétisme léger est en plein essor chez les jeunes du Québec. Dans la métropole, par exemple, 15 institutions étaient représentées lors de l'olympiade des écoles secondaires. Quand la compétition a été organisée pour la première fois, en 1958, seulement cinq écoles avaient délégué des représentants.

L'olympiade 1963 a permis à Gaëtan Leblanc, de l'école Louis-Hébert, d'éclipser le record junior du saut à la perche, même s'il pratiquait ce sport depuis seulement deux semaines.

Les partisans du Canadien junior peuvent se réjouir. Le joueur de défense Denis Tresidder a refusé une bourse d'études de l'Université du Michigan et poursuivra son cours universitaire à Montréal.

La famille Huot compte maintenant un autre golfeur de compétition. Il s'agit de Rodrigue, âgé de 19 ans, le fils de Rodolphe, professionnel au club Royal de Québec.

Le Québécois Jean Gron, 20 ans, a rivalisé de finesse et d'endurance avec les meilleurs cyclistes européens lors du Tour du St-Laurent. Jean a terminé les 10 étapes au 16^e rang, seulement 15 minutes derrière le champion Kees Haast, de Hollande. Trois frères de Jean Garon, Claude, 21 ans, Yves, 19 ans et Jocelyn, 14 ans, font également belle figure sur la bicyclette... le plus jeune concurrent au Tour du St-Laurent était âgé de 16 ans et le plus vieux, le Franco-américain Sam Ouellette, était âgé de 58 ans...



Potins sur le Club Laurentien Inc.

Les membres du C.T.L.I. présentent à M. Henri Blondin leurs sympathies les plus sincères à l'occasion de la perte de son père. Nous entendons dire de source présidentielle que la nouvelle charte approuvée lors de la réunion du 24 juillet est maintenant au point.

Notre bon copain, Gilles-Gaëtan Lanthier, animait la semaine dernière "Votre façon de penser", émission de C.K.J.L. très populaire auprès de toutes les dames de St-Jérôme. Jean Lalonde s'est montré fort satisfait de son nouvel animateur; il le lui a démontré par une chaleureuse poignée de main.

M. Michel St-Vincent qui a été nommé président d'élection pour l'assemblée générale du 27 août se trouve dans une situation très embarrassante. En effet M. St-Vincent n'a pas réussi encore à se trouver une vice-présidente. S.V.P.!!!

Le comité civique, économique, industriel, vient tout juste de naître et pourtant il se sent déjà l'âme d'un conquérant dans la personne de son directeur M. François Béland. On entend dire dans les rencontres qu'il y a déjà un projet de conférence sur le fédéralisme, conférence qui aurait lieu vers la fin de septembre.

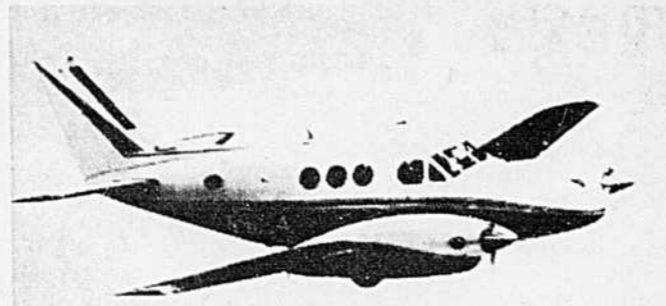
Le C.T.L.I. célébrera le 24 août prochain son deuxième anniversaire de fondation. Pour célébrer cet événement, les membres du club participeront à un feu de camp suivi d'une épluchette de bié d'Inde...

Le nouvel écusson du club est maintenant gravé. Sur fond blanc, se détachent un sapin vert et le nom du club en rouge. Ces écussons seront distribués aux membres lors de la prochaine assemblée générale.

Jeudi dernier, les grévistes qui ont élu domicile à côté des tennis municipaux ont eu une panne d'électricité temporaire lorsque les joueurs de tennis eurent fermé les réflecteurs. Ils ont dû réveiller notre président pour retrouver la lumière.

Dans le cadre des tournois de fin de saison, Alain Teasdale a gagné contre Michel Cyr en final; Francine Tourville du parc Papineau de Montréal a gagné en finale contre Lise Hébert du C.T.L.I.

Nouveau bimoteur pour hommes d'affaires, propulsé par des moteurs à turbine canadiens



La Beech Aircraft Corporation annonce aujourd'hui la construction du prototype d'un nouvel avion rapide destiné aux directeurs de compagnies. Cet appareil à cabine pressurisée pour 6 à 8 passagers sera muni de deux turbomoteurs de conception canadienne; il répond entièrement aux conditions de rapidité et de confort qu'exigent les avions servant aujourd'hui au transport des administrateurs de sociétés.

Appelé "King Air", ce nouveau Beechcraft est le premier de cette catégorie dont on ait prévu la production aux Etats-Unis. Ses deux moteurs seront des PT6 Pratt & Whitney à turbine conçus et construits par United Aircraft du Canada qui les fabrique dans son avionnerie de Longueuil au sud de Montréal.

La livraison des premiers King Air aura lieu à l'automne de 1964.

La Beech Aircraft a établi un programme de dépôts pour les acheteurs du King Air, leur assurant une livraison par ordre de priorité. Les distributeurs de Beech Aircraft sont autorisés à accepter ces dépôts. Cette organisation mondiale de vente et de service assurera la vente et l'entretien de ce nouvel avion rapide dont le prix sera d'environ \$300,000., non compris les appareils électroniques.

Soulignons que le King Air Beechcraft est actuellement le seul appareil d'usage général de cette grandeur, de ce poids et de ce rayon d'action. Entièrement pressurisé, il assurera le maximum de confort aux passagers.

Beech dispose actuellement d'un prototype en ordre de vol, doté de deux moteurs PT6 Pratt & Whitney à turbine, les mêmes qui seront montés sur le King Air. Ce prototype a déjà subi avec succès plus de 40 heures de vol d'essai.

Des renseignements complets concernant les performances, les caractéristiques, les prévisions de vente et de livraison du King Air Beechcraft seront disponibles vers la mi-novembre.



CE FUT UN SPECTACLE EMOUVANT, au sanctuaire de Notre-Dame-du-Cap, de voir tant de milliers de pèlerins dont bon nombre d'infirmités et de malades braver une température inclemente, cette année, pour y honorer la Mère de Dieu dans le mystère de son Assomption glorieuse au Ciel en corps et en âme. S.E. Mgr Joseph BONHOMME, O. M. I., que nous voyons ici béniissant les infirmes, fonda au pays l'"Association de l'Apôstolat des Malades" dont le centre canadien se situe au sanctuaire du Cap-de-la-Madeleine.

AVEZ-VOUS...

(Suite de la page 3)
ner si l'argent reçu en vertu de ce régime toucherait le droit aux prestations d'assurance-chômage.

Q. Si le régime d'assurance-chômage peut se comparer à un régime d'assurance-incendie et qu'en l'occurrence il n'assure une personne que contre le "risque" de perdre son emploi, pourquoi le régime est-il obligatoire ?

R. L'assurance-chômage est semblable à l'assurance-incendie en ce qu'elle offre comme cette dernière une protection contre un risque. Il arrive trop souvent qu'on considère l'assurance-chômage comme un compte d'épargne et qu'on exige d'en retirer quelque chose pour la seule raison qu'on y a

contribué pendant plusieurs années. Beaucoup de gens assurent leur propriété contre l'incendie et, au moment de se départir de cette propriété, personne ne songe à demander à la société d'assurance un remboursement parce que son immeuble n'a jamais été incendié. Pour ce qui est de la nature obligatoire de l'assurance-chômage, voici notre raisonnement. Dans un régime d'assurance sociale, il est souhaitable de maintenir les primes (contributions) au plus bas niveau possible ce qui est d'autant plus facile, si le régime est obligatoire, que le risque est réparti sur un plus grand nombre de personnes. D'autre part, si on laissait l'individu libre de s'assurer ou de ne pas

(Suite à la page 5)

Lefebvre
AUTOMOBILES LTEE

962, RUE LABELLE ST-JÉROME P.Q.

Dépositaire

CHEVY II - CHEVROLET - OLDSMOBILE - CORVAIR - ENVOY

"Où la qualité et le service priment"

Tél.: GE. 8-3541

- OK GARANTIT DES VOITURES ET DES CAMIONS D'OCCASION VARIÉS ET DE QUALITÉ**
Que vous cherchiez une grosse voiture, une voiture moyenne ou une petite voiture, un sedan, une décapotable ou un bon camion d'occasion, vous trouverez une grande variété de véhicules chez le concessionnaire OK, au prix que vous désirez payer.
- OK GARANTIT UN PERSONNEL QUALIFIÉ POURVU DE TOUT LE MATÉRIEL NÉCESSAIRE**
En achetant une voiture d'occasion chez le concessionnaire OK, vous aurez à votre disposition toutes les ressources d'une agence moderne de voitures neuves. Un personnel expérimenté doté d'un matériel ultra-moderne, est prêt à entretenir votre voiture ou votre camion, et à les garder dans un état de fonctionnement impeccable.
- OK INDIQUE UN HOMME D'AFFAIRES DE BONNE RÉPUTATION**
Le concessionnaire de voitures et de camions d'occasion OK Chevrolet et Oldsmobile a une réputation à défendre dans votre localité. La réussite dépend de votre confiance et de votre satisfaction, et repose sur sa probité en affaires. C'est pourquoi il est avantageux de traiter avec lui.
- OK SIGNIFIE QUE VOUS ÊTES À L'ENDROIT ET CHEZ LES GENS INDIQUÉS POUR FAIRE UNE BONNE AFFAIRE**
Le concessionnaire OK connaît les voitures et les camions; c'est son métier. Ses vendeurs sont des professionnels. Leur vaste expérience leur permet de vous conseiller judicieusement dans le choix d'une voiture ou d'un camion d'occasion.



RAPPELÉZ-VOUS QUE L'ENSEIGNE OK CHEZ LE CONCESSIONNAIRE DE VOITURES ET DE CAMIONS D'OCCASION OK CHEVROLET ET OLDSMOBILE, EST LE SIGNE DE LA QUALITÉ

3236-A OLDSMOBILE 1959 sedan, tout équipé \$1750.00	3197-A CHEVROLET 1961 sedan \$1750.00
3219-A CHEVROLET 1962 Coach \$1900.00	3303-A CHEVROLET 1962 sedan, automatique \$2300.00
3232-A VOLKSWAGEN 1962 Karmanghia \$1975.00	3368-A VOLKSWAGEN 1959 \$750.00
3291-A FORD 1958 Station-Wagon tout-équipé \$850.00	3308-A FORD 1959 Station-wagon \$1475.00
3321-A FORD 1962 sedan-automatique \$1875.00	3109-A PLYMOUTH 1957 Hard-top, équipé \$775.00



'O qu'y fait bon se la couler douce!'

Les sports nautiques — au pays du Québec! Activités de plus en plus populaires... les randonnées en bateau... le ski aquatique... la natation... et la rencontre d'amis sur la plage, où l'on déguste une bonne bière O'Keefe, brassée avec le houblon sans graines qui lui assure une douceur naturelle.

buvez O'Keefe... la bière Douce!